

le magazine du social dans l'Ain

INTER action

N° 89 . OCTOBRE 2016

INTERVIEW

Jean-François Debat,
maire de Bourg-en-Bresse / p. 6

TABLE RONDE

Tutelle, curatelle : nouvelle loi,
nouveaux droits ? / p. 11

PAUVRETE-PRÉCARITÉ

Quand les précaires
prennent la parole / p. 22

DOSSIER

Soins palliatifs, HAD :
**la vie
jusqu'au bout...** / p. 37

Le docteur Jean-Pierre Bucher, président de l'Association de soins palliatifs, est un des interlocuteurs de notre dossier.

Des conseils sur l'énergie gratuits et indépendants des professionnels

Hélianthe, association loi 1901, a pour objectif les économies d'eau et d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Nos missions et nos actions sont d'intérêt général, objectives et indépendantes des professionnels de l'énergie.

Les conseillers-énergie d'Hélianthe répondent gratuitement par téléphone à toutes les questions sur :



L'habitat : construction et rénovation performante, isolation, chauffage et eau chaude, ventilation...



Les économies d'énergie : éclairage, équipements électriques, gestes économes...



Les énergies renouvelables : bois, solaire thermique, photovoltaïque, géothermie, éolien...



Les déplacements : éco-conduite, déplacements doux, alternatives à la voiture...



L'éco-consommation : achat et consommation responsable, compostage, prévention déchets...



Les aides financières nationales, régionales et locales.

Du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 13h30 à 17h

102 boulevard Édouard Herriot - CS 88405

01008 Bourg-en-Bresse cedex

Tél. 04 74 45 16 46 | Fax 04 74 24 73 56

info@helianthe.org | www.helianthe.org

Pour les particuliers qui construisent ou rénovent, Hélianthe c'est un accompagnement personnalisé :

- Un état des lieux énergie, des pistes de travaux et un estimatif des économies d'énergie.
- Une analyse des devis des artisans et des aides financières mobilisables.
- Des échanges réguliers sur l'avancement des travaux, les économies d'énergies réalisées, etc.



© Danièle Mantel / Le Progrès

Hélianthe, c'est du prêt du matériel pour faire le bilan énergie de votre logement :

Hélianthe prête des malles complètes avec du matériel professionnel pour réaliser dans le logement un bilan des consommations d'énergie et/ou de la qualité de l'air. Les malles sont prêtées pour 3 jours. Un rendez-vous avec un conseiller-énergie permet ensuite de cibler les travaux à effectuer et/ou gestes simples à adopter.

En partenariat avec :





N° 89 • OCTOBRE 2016

Le trimestre
en images /

→ p. 4-5

**Fiche Action****Les Chemins de traverse**Des ateliers Montessori
s'implantent à Bourg /

→ p. 36

**Dossier****Soins palliatifs :**

la vie jusqu'au bout /

→ p. 37-44

**Interview****Jean-François Debat**

maire de Bourg-en-Bresse /

→ p. 6-8

**Reportage****L'accessibilité
au quotidien /**

→ p. 46-47

**Portrait****Marcel Pépin**président du réseau MARPA/
Puv Ain-Rhône /

→ p. 10

**Table ronde**Tutelle, curatelle : nouvelle loi,
nouveaux droits ? /

→ p. 11-14

**Le Cahier partenaires**20 pages d'actions et d'initiatives des
opérateurs sociaux et médico-sociaux
du département. /

→ p. 15-36

Le magazine trimestriel de l'action sociale dans l'Ain

Partenaires : Adapei, ADAPA, ADMR, ALFA3A, Bourg Habitat, Caf de l'Ain, Conseil départemental, Dynacité, MSA Ain-Rhône, Orsac, Semcoda, Udaf de l'Ain.
Directeur de la publication : Jacques Dupoyet. **Directeur de la rédaction :** Alain Gilbert. **Rédaction :** Michel Bellaton, Agnès Bureau, Christophe Milazzo, Annick Puvilland, Aurélie Seignemartin. **Réalisation :** Abscisse Communication - 27, rue des Bons-Enfants 01000 Bourg-en-Bresse - Tél. 04 74 24 44 44. **Illustration Une et Dossier :** Corinne Bertrand - Site : www.interaction01.info. **Impression :** Imprimerie Multitude. Tirage : 10 000 ex. N°ISSN : 1260-528X

www.interaction01.info

ARTS BIS EN RÉGION

→ Au-delà des « 7 bis Chemin de Traverse » en avril à Bourg-en-Bresse, l'exposition *Arts Bis*, qui réunit des œuvres réalisées par des personnes handicapées, hospitalisées ou fragilisées, croise les publics en octobre : à la Ferme du Vinatier à Bron et dans des médiathèques en Isère avec le SAJ APAJH, au salon Arts Poncin, et de septembre à décembre à Ceyzériat, Montluel, Saint-Germain-de-Joux, Saint-Maurice-de-Beynost, Val Revermont, au fil de la manifestation départementale Interlignes. ●

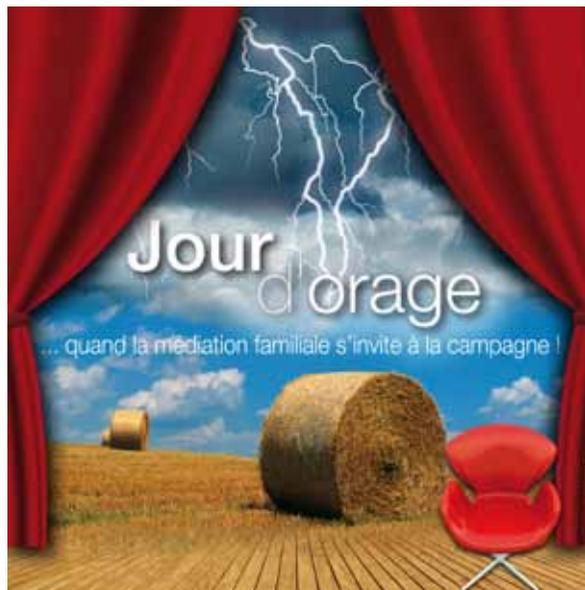
www.resonancecontemporaine.org

POLYHANDICAP

→ Le Réseau-Lucioles recherche des professionnels de santé et assistants sociaux d'hôpitaux, d'unités de SSR et d'établissements et services médico-sociaux, et des familles de toute la France, pour participer à la conception d'outils pour faciliter la prise en charge chirurgicale des personnes polyhandicapées ou ayant des handicaps intellectuels sévères de grande dépendance. ●

Tél. 09 77 45 81 01

www.reseau-lucioles.org



THÉÂTRE ET MÉDIATION

→ *Divergence intergénérationnelle, séparation conjugale, discorde entre fratries, sont les conflits les plus répandus dans le monde rural et agricole. Pour répondre à ces problématiques, la MSA Ain-Rhône propose de découvrir un autre mode de règlement des conflits : la médiation familiale. Pour faire connaître ce service tout en offrant un moment agréable, la MSA a choisi de communiquer via le théâtre. Parce qu'au théâtre, on peut tout dire et même aborder les sujets les plus délicats. Rendez-vous le 19 novembre, à 20 h, salle polyvalente de Maillat, pour un drôle de « Jour d'orage... quand la médiation familiale s'invite à la campagne ! », événement gratuit et ouvert à tous.* ● www.msa01-69.fr

ILS PARTENT, ILS ARRIVENT

PRÉFECTURE DE L'AIN

→ Nommé dans le Haut-Rhin, le préfet Laurent Touvet est remplacé dans l'Ain par Arnaud Cochet, en poste depuis le 19 septembre, auparavant préfet de l'Allier.

→ Nommé secrétaire général des îles Wallis et Futuna en mai, le sous-préfet de Gex Stéphane Donnot est remplacé par Benoît Huber, auparavant directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises. ●

AIN ALZHEIMER

→ Jean-Michel Fonquernie a passé le relais de la présidence d'Ain Alzheimer à Sylvie Tronchère, auparavant secrétaire de l'antenne de la Plaine de l'Ain. ●

ADOS ADOPTÉS

→ L'association *Enfance et familles d'adoption de l'Ain (EFA01)* organise, le samedi 19 novembre, à 14 h 30 au centre festif de Ceyzériat, une conférence-débat avec Johanne Lemieux, travailleur social, psychotérapeute, spécialiste québécoise de l'adoption internationale, sur « Les 12 clés pour décoder nos ados - Survivre positivement à l'adolescence des enfants adoptés ». ●

Tél. 06 37 70 96 92 (mardi et jeudi, 20 h - 21 h 30)

www.adoption-efa01.org

POST-TRAUMATISME CRÂNIEN

→ France traumatisme crânien, la clinique du Grésivaudan (38) et le SAMSAH du CRLC 01 organisent à l'ADEA (Bourg-en-Bresse), le 2 décembre, un forum sur la réinsertion professionnelle après un traumatisme crânien et/ou une lésion cérébrale acquise. Des professionnels du réseau RESACCEL de l'Ain interviendront. ●

www.france-traumatisme-cranien.fr
inscriptions dans rubrique
Formation - Forums

CORINNE GAUTHERIN

Beaucoup de convictions et un vrai sens du service public !

→ Quarante minutes de discours ne furent pas de trop pour permettre à Corinne Gautherin de tirer sa révérence, avant de gagner son nouveau poste de directrice de la DDCS du Bas-Rhin, à Strasbourg, ce qui n'est pas une mince affaire. Elle l'a prononcé dans un salon d'honneur de la Préfecture bien rempli par tous ceux qui eurent la chance de travailler avec elle durant les six années où elle fut la patronne de la Direction départementale de la cohésion sociale de l'Ain.

C'est elle qui eut la lourde tâche d'assurer la mise sur orbite et la bonne marche de cette direction issue de la réorganisation des services de l'État. Elle réunissait en une seule entité beaucoup de satellites (les anciennes DDAS, Jeunesse et sports, Droits des femmes, etc.). Soucieuse du bien vivre

ensemble, la nouvelle directrice leur proposait assemblées générales, séminaires, repas de Noël, de quoi redonner du corps à certains services qui connurent par le passé une certaine déshérence. Elle a fait la démonstration de ce que pouvait être aujourd'hui le sens du service public, c'est-à-dire une volonté d'avancer alors que la stratégie est plutôt au recul.

Corinne Gautherin a marqué de son énergie beaucoup de dossiers, avec une mention particulière pour l'ancienne et la nouvelle mouture des contrats de ville. Elle est montée au créneau pour défendre les villes recalées par les statistiques (Bellegarde, Montluel) ou pour mettre en place ce qui devrait devenir bientôt le premier contrat territorial dans la vallée de l'Albarine. Nous la

savions sincère quand elle expliquait que plaie d'argent (de l'État) n'était pas mortelle (pour les acteurs de terrain) puisqu'il y avait l'énergie, la bonne volonté... et son sourire. Elle avait des convictions et une réelle volonté de convaincre. C'était aussi une vraie bossueuse.

Nous avons pu compter sur elle jusqu'au bout pour tous les dossiers sensibles, en particulier pour la relance de l'enquête Pauvreté/Précarité, car elle y voyait un moyen de comprendre et d'agir, en partenariat, aussi bien avec les organismes publics qu'avec les associations. Elle a veillé à ne pas laisser de place vide au sein du comité de pilotage. Beaucoup l'ont vue partir avec grand regret même si c'est pour le bien de sa carrière, de ses valeurs et du département qui vient de l'accueillir. ●



Ligne continue

C'est en quelque sorte une révolution de palais, de ces changements qui ne se voient pas en façade mais qui se font dans la coulisse. Sauf que là, les modifications apportées à la gouvernance d'Interaction ont été menées en toute transparence et trouvent leur terme dans cet éditorial clair comme de l'eau de roche.

Principale décision : depuis le numéro d'avril dernier, la gestion du magazine Interaction n'est plus assurée, comme ce fut le cas pendant vingt-deux ans, par M&G Éditions, mais par une association créée tout spécialement, Abscisse Communication. Nous avons dû anticiper la cessation effective fin juin des activités de la société fondée et gérée par Alain Gilbert.

Alfa3a, fondateur du magazine et propriétaire du titre, a souhaité qu'Interaction garde cette originalité de fonctionnement. C'est pourquoi tout en restant moi-même directeur de la publication, j'ai demandé à Alain Gilbert de rester directeur de la rédaction. Il sait, en l'acceptant, qu'il a la confiance des partenaires qui ont toujours pu apprécier son souci permanent d'assurer l'équilibre et la persistance de l'édifice.

Le magazine garde aussi ses plumes permanentes (Annick Puvilland, qui partage cette aventure depuis bientôt vingt ans, et Aurélie Seignemartin) mais aussi occasionnelles (Agnès Bureau, Michel Bellaton, Jean-Marc Perrat, Philippe Cornaton et, le dernier arrivé, Christophe Milazzo). Le principe reste le même : confier à des journalistes professionnels le soin de collaborer à une revue destinée aux professionnels, tout en l'élargissant à bien d'autres publics, dont le grand public.

Si j'insiste sur ce point, c'est parce qu'il a été débattu au comité de rédaction de juillet, le moment privilégié pour échanger entre partenaires sur le journal. Encore plus de terrain pour coller aux réalités quotidiennes et plus de débats, de réflexion, de recul pour éclairer les préoccupations de notre temps. Cette exigence proposée à la rédaction n'est pas un paradoxe mais une ligne continue : le comité d'Interaction tient à la bienveillance, c'est-à-dire à l'exigence du bien voir en profondeur.

Deux chantiers d'importance attendent le magazine : les Rencontres d'Interaction qui raviveront ce lien si particulier que nous avons avec nos lecteurs et la réflexion autour d'une nouvelle formule dans le fond et dans la forme à paraître l'an prochain. Et ce ne sera pas une révolution de palais...

Jacques Dupoyet
Directeur de la publication

Contacts : AG : Alain.GILBERT@interaction01.info
 AP : Annick.PUVILLAND@alfa3a.org
 AS : Aurelie.SEIGNEMARTIN@interaction01.info
 Rédaction : Redaction@interaction01.info
 Site : www.interaction01.fr

FLASH

Le trimestre en im

→ Ehpadnoramique



Sa stature domine depuis longtemps la vallée, à l'entrée d'Oyonnax. Le couvent de Groissiat en impose toujours, même après être devenu Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Deux ans de travaux et une maîtrise d'ouvrage assurée par Dynacité. Avec une surface presque doublée (plus de 3 300 m²), 77 lits et un coût de 12,2 M€, cet établissement inauguré fin septembre était très attendu dans le Haut-Bugey. Sa gestion a été confiée à la Mutualité Française Ain.



→ Le Secours populaire dans ses habits neufs

Le 16 septembre, la Fédération de l'Ain du Secours populaire français a inauguré ses nouveaux locaux, 32 boulevard Victor Hugo à Bourg-en-Bresse. Exprimant son soulagement après d'importants travaux de gros œuvre, Christiane Marmont, secrétaire générale départementale qui a succédé à André Buathier, et Julien Lauprêtre, président de l'association nationale, ont coupé le ruban. Le siège de la fédération animée par cent bénévoles dans l'Ain, dont vingt-cinq permanents, dispose désormais de 600 m². Aux bureaux et salle de distribution alimentaire s'ajoute une boutique de la solidarité, ouverte les mardis, jeudis, vendredis et le 2^e samedi du mois.

ages

→ Ça roule à VSDS

Sur la route depuis juin, le dernier service créé par VSDS, à Reyrieux, facilite les déplacements des personnes âgées ou handicapées, isolées ou en perte légère d'autonomie : il suffit d'un coup de fil au SAVE* pour qu'un accompagnateur vienne chercher la personne à son domicile, au moment convenu, et la conduise en l'aidant tout au long de sa sortie. Le tout pour un coût abordable, avec possibilité d'aides financières et de mutualisation du trajet jusqu'à cinq personnes. Acquis avec le soutien de divers partenaires, le véhicule flambant neuf dédié au service trônait dans la cour de l'association, le jour de l'inauguration. Depuis sa première sortie, une cinquantaine d'heures d'accompagnement ont été effectuées.

* Service d'accompagnement véhiculé



→ Du nouveau aussi à l'ADAG

Nouveaux locaux, nouvelle signalétique, nouvelle directrice : l'année 2016 est riche de changements à l'ADAG (Association d'action et de réflexion gérontologique de l'Ain), qui anime le Clic, la Cellule de prévention des situations de détresse de la personne âgée, et la MAIA (Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer). Il ne manquait plus que la nouvelle enseigne pour inaugurer les vastes et fonctionnels bureaux du 11 rue Aristide-Briand à Bourg. Chose faite fin septembre. Le neuf ne s'arrête pas là : la MAIA recrute un nouveau salarié, « pilote » du dispositif, et a répondu à l'appel à projets lancé par l'ARS pour étendre l'action sur les territoires Plaine de l'Ain et Dombes Saône Côtière.

→ Gros chèque



... Ça tombe bien ! L'action menée en faveur de l'accès aux droits par la Ville est un sujet abordé dans ce numéro par Jean-François Debat et par la table ronde consacrée à l'enquête Pauvreté/Précarité dans l'Ain. Denise Darbon, adjointe aux affaires sociales, accompagnée de Karine Thévenard, directrice du CCAS, ont reçu le Prix de l'Innovation sociale décerné à Bourg-en-Bresse en présence de Ségolène Neuville, secrétaire d'État auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion.



Co

© Corinne Bertrand

Jean-François Debat,
maire de Bourg-en-Bresse, conseiller régional :

« C'est en ville où se retrouvent les populations les plus fragiles. »

LA FUTURE AGGLOMÉRATION, LE CENTRE HOSPITALIER DE FLEYRIAT, LA REYSSOUZE, LES MIGRANTS ... LE SUJETS NE MANQUENT PAS ET NOUS N'AVONS PAS SOUVENT L'OCCASION DE LES ABORDER. LE MAIRE DE BOURG (QUI PRÉSIDE AUSSI LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DE FLEYRIAT) CONNAÎT LA SENSIBILITÉ DE SA VILLE AUX DOSSIERS SANITAIRES ET SOCIAUX ; IL Y A DONC UNE MÉTHODE DEBAT FAITE D'EFFICACITÉ ET DE PUGNACITÉ ET UNE CARAPACE PAS TOUJOURS FACILE À PERCER.

Un prix national sera décerné demain au CCAS de Bourg. Il récompense une initiative prise par la Ville il y a déjà plusieurs d'années.

Depuis longtemps, le CCAS de Bourg s'est concentré sur la notion d'accès aux droits des personnes qui ont peu de ressources. Priorité est donnée à l'accès à la santé, ne serait-ce, par exemple, que pour trouver un médecin référent. Ces ateliers Santé-Ville ont pu persister parce que nous avons la chance en mairie de disposer d'un personnel qui a encore une formation de santé pour accompagner les personnes âgées. En lien avec l'Assurance maladie et le Conseil départemental, ces ateliers intègrent des professionnelles, des familles et des usagers. Ils ont recherché les bonnes pratiques, y compris dans la rédaction de documents pour en faciliter la compréhension avec des pictos plus compréhensibles par tout le monde.

Même si le site Internet de la ville incite beaucoup à la démarche en ligne ?

L'un n'exclut pas l'autre. La Maison sociale continue ses accueils quotidiens. Denise Darbon, l'adjointe en charge du social, continue d'animer ce comité d'usagers.

Comment avez-vous remplacé son directeur, Claude Rosenberg, parti en retraite ?

Karine Thévenard, son adjointe, a pris la suite avec les mêmes missions et une orientation supplémentaire : travailler en lien avec Bourg-en-Bresse Agglomération à la pérennité de la présence des professionnels de santé. N'allez pas croire que cette question ne se pose qu'au monde rural.

Un tiers des généralistes seront à la retraite dans moins de dix ans. L'installation de nouveaux et jeunes médecins n'est pas spontanée, y compris en ville.

Les aides de la Région ou du Département facilitent-elles leur installation ?

Longtemps, les projets sont partis de l'idée qu'il fallait leur construire des locaux. Cela a souvent conduit à des échecs. Pour que ça fonctionne, il vaut mieux accompagner les projets que formulent les professionnels, comme nous essayons de le faire à Bourg avec un simple appui logistique pour des professionnels de santé qui se sont installés à la Croix-Blanche.

Nous travaillons sur un projet de Centre de santé, déclinaison urbaine de ce qu'on appelle les maisons pluridisciplinaires de Santé. On ne résoudra pas la pénurie de médecins à coup de décrets mais en créant les conditions favorables à leur installation.

La question est cruciale pour Fleuryat puisque le manque de médecins impacte l'activité des urgences.

L'accueil des patients s'en ressent, tout comme le travail des professionnels et l'image du Centre hospitalier. Le Conseil de surveillance de Fleuryat que je préside reçoit régulièrement des alertes à ce sujet. La maison médicale de garde où exercent des médecins libéraux ne suffit pas. Tout ne peut être concentré sur l'hôpital. Il va falloir en rediscuter avec l'État et les professionnels : ou l'on donne plus de moyens aux urgences ou l'on accepte les conséquences qu'engendre un mélange des genres entre pathologies sérieuses et bobologie.

Au Conseil de surveillance de Fleuryat, le maire de Bourg est écouté ou entendu ?

Le changement de statut a réduit l'influence globale du Conseil qui reste un lieu d'échange où l'on fait passer des messages. J'ai des réunions de travail régulières avec la directrice et j'y consacre le temps qu'il faut parce que je veux que cet hôpital, qui vient de prendre une dimension territoriale en devenant groupement hospitalier de territoire, garde un lien fort avec la ville.

“ Bourg possède un nombre de bénéficiaires du RSA trois fois supérieur à la moyenne. ”

Que va devenir l'Hôtel-Dieu ?

Il appartient au Centre hospitalier. A terme, il sera vendu. Une partie du parc nous reviendra et nous permettra d'ouvrir sur la Reysouze. Je rêve d'un projet privé qui devra impérativement préserver l'apothicaire.

Le transfert vers le site

de Fleuryat est programmé pour 2021. L'État et l'ARS viennent de débloquer les budgets.

La future grande agglomération devra-t-elle se donner des compétences en matière sanitaire et sociale ?

C'est un enjeu, à moyen terme. Le premier objectif, pour les sept intercommunalités, est que ça fonctionne au 1^{er} janvier 2017. L'extension des compétences se fera progressivement ; certains territoires ont pris, par exemple, la compétence petite enfance

qui, ailleurs, est exercée par les communes. L'occasion est belle de concevoir pour l'ensemble du territoire une politique d'accueil. Le but est bien d'améliorer le service rendu à l'habitant, dans une logique territoriale et non plus seulement communale, ce qui prendra un peu de temps.

Peut-on imaginer un CCAS d'agglomération ?

Contrairement à la petite enfance, ce sujet n'a pas été évoqué. Il le sera forcément un jour, avec la complexité qui va avec : les modalités d'intervention des communes sont très diverses. Cela vaudra aussi pour l'aide à domicile ou l'accompagnement des personnes âgées. La communauté de communes de Saint-Trivier participe au CLIC, par exemple. Il est bon que certaines interventions restent communales afin de garder un lien de proximité.

Est-ce qu'il y aura des communes riches et des communes pauvres, dans cette grande agglomération ?

Méfions-nous des représentations ! Une étude menée sur les 15 communes de l'agglomération actuelle a démontré que Bourg est celle où les revenus de la population sont les plus faibles. Et de loin : 30 % inférieurs à la moyenne !

Bourg continue-t-elle de s'appauvrir ?

Non, car nous sommes dans un bassin de vie dynamique qui concentre les emplois ; en tant que vice-président de la Fédération des Villes moyennes, je compare : les villes-centres et leur couronne accueillent les plus aisés et les plus pauvres. C'est en villes où se retrouvent les populations les plus fragiles. Bourg possède un nombre de bénéficiaires du RSA trois fois supérieur à ce qu'ils représentent dans la population de l'Ain. Et c'est normal : on ne peut pas leur demander d'aller vivre à 20 kilomètres du chef-lieu, là où n'y a ni transports, ni logements, ni emplois. Le propos n'est pas d'opposer la ville, le périurbain et le rural ; nous vivons dans un même bassin de vie et nous devons apporter les services que les communes rurales sont en droit d'attendre, tout en acceptant que leurs habitants n'y soient pas "scotchés". Il existe une mobilité liée à l'âge qui ramène à Bourg des personnes plus âgées. La solidarité doit jouer aussi pour la ville qui accueille une partie importante de ces populations en difficulté.

L'émergence de la grande agglomération favorisera-t-elle une vraie programmation de l'habitat ?

L'outil d'urbanisme qu'est le SCoT vise à déterminer les évolutions de la population avec pour objectif de conforter la trame urbaine afin d'enrayer l'éparpillement que nous avons connu pendant trente ans. Un des premiers chantiers de cette nouvelle collectivité sera de concevoir un programme local de l'habitat.

Il y a bientôt vingt ans, l'Office HLM faisait le choix de la modernité et devenait Bourg Habitat. Votre regard sur cette mutation que vous avez initiée ?

“ Qu'on ne vienne pas me dire que dans une région de 8 millions d'habitants, on ne peut pas accueillir 1 800 migrants. ”

Ou nous prenions ce tournant ou nous étions absorbés par Dynacité. Sous l'impulsion de Jean-Luc Luez, le projet initial a été conforté. Il portait en trois orientations : améliorer les conditions de vie dans le patrimoine et le service rendu aux locataires (nous avons conçu un plan stratégique de patrimoine à réhabiliter, avant que ça ne devienne une obligation) ; instaurer une diversification géographique de l'offre de logement locatif social pour réduire sa concentration sur Bourg (la rénovation urbaine à la Reyssouze y a contribué) ; participer à la réhabilitation de logement hors de Bourg pour conforter notre place d'opérateur.

“ *Le communautarisme est une menace de fragmentation de la société.* ”

Êtes-vous resté le président de Bourg Habitat ?

Vous savez bien que non. Mais je suis toujours resté en lien avec ses présidentes et son directeur, parce que le maire ne peut pas se désintéresser d'un tel acteur qui deviendra en 2017 un office communautaire.

Mais-est-ce que Bourg Habitat n'a pas désormais la

taille pour être croqué ?

Je crois à la coopération. Bourg Habitat n'a pas la capacité d'être un aménageur et ne pourra l'acquérir. Dynacité, la Semcoda l'ont et nous travaillerons avec eux. Il ne faut pas avoir d'ambitions démesurées par rapport à ses moyens. Bourg Habitat a les capacités logistiques, humaines, financières pour remplir ses missions.

La rénovation de la Reyssouze, c'est une belle réussite ?

La conception de ce projet par Jean-Michel Bertrand était de qualité, bien dans l'esprit de la loi Borloo. Nous l'avons réalisée dans le précédent mandat avec un engagement budgétaire très fort de la ville – le quart de l'investissement global annuel –, notamment à destination des espaces publics. C'est un projet très lourd, qui n'est pas achevé puisqu'il reste des tranches à réhabiliter allée de Challes. Globalement, les habitants sont satisfaits et le disent. Ceux qui n'ont pas été touchés par ce programme, parce qu'ils habitent dans un patrimoine privé, viennent frapper à la porte. Le quartier s'est apaisé, les commerces reviennent.

Et le quartier voisin du Pont des Chèvres ?

Nous avons déposé notre candidature, le projet concernera les copropriétés privées qui ont besoin d'être accompagnées dans les travaux de réalisation thermique ou de réaménagement d'espaces. Comme pour la Reyssouze, il y a nécessité de désenclavement. Le dossier de préfiguration est finalisé ; nous attendons un arbitrage de la Région. Au-delà, les perspectives ne sont pas connues car il faudra du temps.



La reprise du foyer logement des 3 Saules par Alfa3a ?

Je pense que c'était la meilleure solution.

Allez-vous accueillir des migrants de Calais ?

Nous vivons dans une République unitaire où l'État a encore la possibilité de prendre des décisions. Oui, il est normal que quelques dizaines de réfugiés syriens, libyens, irakiens soient accueillis et accompagnés par l'État à Bourg-en-Bresse. L'attitude de maires qui disent, par principe, " Pas chez moi " me choque profondément car ils font de ce drame un outil de récupération politique. Nous ne sommes pas des shérifs qui décident qui a le droit d'entrer ou pas. Qu'on ne vienne pas me dire qu'une région de 8 millions d'habitants ne peut pas accueillir 1 800 migrants. Qui peut prétendre que la jungle est préférable. Je trouve remarquable l'attitude du maire de Calais mais la solidarité doit jouer ?

Vous avez été très ferme sur les demandeurs d'asile en refusant leur hébergement.

Les demandeurs d'asile déboutés ! J'ai toujours conçu le droit d'asile comme un accueil inconditionnel, un droit pour les étrangers, un devoir pour la France. À l'inverse, lorsqu'on est débouté, on n'a pas vocation à demeurer sur le territoire, sinon l'accueil ne fonctionne plus. Je ne dis pas que l'on doit partir le lendemain matin. Cette mesure doit être appliquée avec humanité, mais avec fermeté.

Que pensez-vous du communautarisme ?

C'est une menace de fragmentation de la société, un repli progressif qui conduit chacun à vivre chez soi. C'est un refus qui s'autoalimente, comme le souhaitent à la fin les tenants de l'islam radical et l'extrême droite. Ils aboutissent à la même conclusion extrémiste : la cohabitation est impossible. Rien de tel pour faire monter les peurs et stigmatiser la communauté musulmane qui est tentée par le repli. C'est ce mécanisme qu'il faut enrayer.

Avez-vous connaissance de cas de radicalisation ?

J'ai procédé trois fois à un signalement de personnes dont l'attitude a été rapportée comme pouvant correspondre à des signes de radicalisation. La discussion avec les représentants des différentes mosquées de la ville est très positive. Ce sont des relations de confiance. Je crois que les débats hystériques servent une minorité et encouragent des réactions d'intolérance. J'écoute avec attention les propos d'Alain Juppé sur les risques de guerre civile. Cette question sera un enjeu pour la présidentielle de 2017.

Est-ce que l'instauration d'un revenu universel sera une promesse de campagne ?

Je suis intéressé. Je n'ai pas d'idée préconçue. J'ai lu pas mal de choses et je me pose des questions. C'est une proposition qu'on ne peut écarter d'un revers de main. En même temps, je ne suis pas convaincu que les conditions de sa mise en œuvre soient réunies. Je crois qu'il faut travailler le sujet et ne pas en faire un outil électoral. Je me méfie de ces idées toutes faites qui polluent depuis trente ans le débat public.

Propos recueillis par Alain Gilbert

SOLIDARITÉS NOUVELLES FACE AU CHÔMAGE

Un groupe SNC à Bourg-en-Bresse

→ Née en France en 1985, l'association Solidarités nouvelles face au chômage (SNC), qui vise à accompagner les chercheurs d'emploi, compte depuis juillet un groupe local à Bourg-en-Bresse.

Au sein des 170 groupes locaux, le principe d'action est identique : apporter un soutien moral, méthodologique, suivi, à la personne, via des rencontres régulières avec un binôme de bénévoles, dans un lieu public. « *Le plus gros échec des demandeurs d'emploi, c'est la démotivation* », rappelle Marc Paris, responsable du groupe local. « *On n'est jamais trop nombreux pour aider !* » : l'association entend agir en complémentarité et collaboration avec les services déjà existants. ●

tél. 07 81 51 24 99 - www.snc.asso.fr - snc.bourgenbresse@snc.asso.fr

RÉNOVATION URBAINE

Un projet d'envergure pour le quartier de la Plaine à Oyonnax

→ 85 millions d'euros : le montant de l'enveloppe demandée à l'ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine), en octobre à Paris, pour le projet de requalification du quartier de la Plaine à Oyonnax, lancé par la Ville en partenariat avec Dynacité, reflète l'envergure de l'opération. Un projet d'envergure qui devrait, au fil des dix ans à venir, modifier la physionomie du quartier, avec l'idée de rénover durablement. ●

HANDICAP ET UNIVERSITÉS

Question de dérogation

→ Les employeurs publics doivent compter 6 % de travailleurs handicapés dans leurs effectifs ou, à défaut, verser une contribution au Fonds d'insertion pour l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Or, depuis 2013, les universités bénéficient d'une dérogation leur permettant de ne payer qu'un peu plus du tiers de la somme due, soit 15 M€ au lieu de 45 M€ en 2015, rappelle le député Xavier Breton, dans une question écrite à la ministre de la fonction publique, le 21 septembre, demandant au gouvernement de renoncer à cette dérogation. « *Les droits des personnes en situation de handicap et en particulier de leur droit au travail ne doivent pas servir de variable d'ajustement des politiques publiques.* » ●

INSEE

Des études en ligne

→ L'Ain fait partie des départements métropolitains où les inégalités pour accéder aux équipements des services au public sont les plus fortes, révèle une étude publiée par l'Insee Auvergne Rhône-Alpes. Autres études régionales à lire : « *Des territoires inégaux face à la précarité* », « *Les immigrés : où habitent-ils ? Quelles sont leurs conditions d'emploi ?* »... ●

PAYS DE GEX

Une structure inclusive pour les jeunes enfants atteints d'autisme

→ Le 28 septembre, les PEP 01 ont inauguré une Unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) à Prévessin-Moëns. Cinq enfants sont déjà scolarisés dans cette structure qui peut en accueillir jusqu'à sept, âgés de 3 à 6 ans et diagnostiqués avec des troubles du spectre autistique.

Son originalité est sa localisation dans un groupe scolaire ordinaire. Une classe proposant une pédagogie adaptée est prévue pour ces enfants ne pouvant suivre une scolarité en école maternelle même avec un AVS (auxiliaire de vie scolaire). Toutefois, des temps partagés sont prévus, pendant les repas, la récréation ou le périscolaire. Un mois après son ouverture, un enfant est déjà présent sur des temps scolaires dans l'école ordinaire.

Comme le rappelle Claude André, président des PEP 01, « *le but de cette classe est d'en sortir le plus vite possible* ». Les expériences d'autres structures du même type font état d'évolutions positives dès la première année de scolarisation. Pour y parvenir, une coopération avec les parents est indispensable. Dès septembre, ils ont été formés avec les professionnels pour relayer à domicile les méthodes d'apprentissage.

Pour les PEP 01, ce projet conçu avec différents partenaires institutionnels et associatifs est l'occasion de pallier le déficit d'équipements médico-sociaux du pays de Gex et de devenir un . ●



→ La classe peut accueillir jusqu'à sept enfants autistes.



→ « La moyenne d'âge d'entrée dans une Marpa a beaucoup augmenté en dix ans », note Marcel Pépin.

« Depuis quinze ans, je suis dans ma troisième vie »

LA GRANDE UNITÉ DE VIE DU PRÉSIDENT DES MARPA AIN-RHÔNE ! LE SERVICE AUX AUTRES DANS UN CREUSET QUI L'A FAÇONNÉ : LA BRESSE.

Bressan pur souche, habitant à Saint-Étienne-du-Bois avec son épouse depuis plus de cinquante ans, Marcel Pépin connaît bien le monde rural local : jeune fonctionnaire en 1962, les services de l'agriculture lui ont confié la longue et lourde mission de prendre en main le Centre de sélection de la volaille de Bresse (CSVB). « Je suis un fonctionnaire atypique », reconnaît aujourd'hui l'heureux retraité. « J'ai connu la vie de l'entreprise, avec une trentaine de salariés, des objectifs de rentabilité. J'ai rejoint la direction départementale de l'agriculture en 1984, en même temps que les quotas laitiers. J'ai vécu toutes les périodes de bouleversement de l'agriculture, c'était le chambardement dans les campagnes. J'étais issu de ce milieu agricole, je connaissais bien les problèmes, j'étais proche des gens. »

« J'ai découvert le social »

Proche des habitants, il l'a été aussi longuement au sein du conseil municipal – « pendant dix-neuf ans, quatre mandats » – et intercommunal. Côté professionnel, il connaissait bien la MSA. Côté élu, il connaissait bien les histoires de travaux, de construction, de marchés publics, d'aménagement du territoire... C'est donc tout naturellement qu'il s'investit dans le projet de création d'une Marpa*, en germe dans les années 2000. « La première dans l'Ain avait été créée en 1995 à Montracol, puis une deuxième à Manziat. Le Conseil général de l'époque avait lancé une étude et financé avec la MSA un poste d'animateur pour accompagner le développement des Marpa dans l'Ain, ce qui est assez exceptionnel en France. » Reste que sur le terrain, créer une Marpa n'est pas une mince affaire. « Ce sont des dossiers très lourds : il faut un vrai projet de territoire, trouver 2,5 M€, une équipe d'animation de l'association... » La tâche n'a point fait peur à l'homme qui, au-delà de sa mission d'élu, s'est engagé à fond dans la vie de la future maison. « J'ai pris ma retraite le 1^{er} janvier 2002, le jour de

l'euro ! C'est ma troisième tranche de vie : j'avais du temps, j'ai découvert le social. Une Marpa ou une Puv**, c'est un lieu de vie, non médicalisé, qui accueille une vingtaine de résidents dans des logements individuels, qui s'engage à être ouvert sept jours sur sept, avec une personne présente de 7 h 30 à 20 h 30, des services collectifs, des animations. Le travail de la responsable de maison – c'est souvent une femme – est très important, compliqué. Elle doit se sentir soutenue par le bureau de l'association. »

Une liberté active

Président de la Marpa Plain-Champ depuis son ouverture en 2004, l'actif bénévole ne passe pas une semaine sans s'y rendre. Il est aussi en lien régulier avec les autres Marpa, aujourd'hui au nombre de dix-huit dans l'Ain. Constitué en association depuis 2009, le réseau des Marpa/Puv Ain-Rhône, qui a son siège à la MSA à Bourg-en-Bresse, est même le seul du genre en France. Et c'est aussi tout naturellement que Marcel Pépin le préside.

Nouvelle étape dans sa troisième tranche de vie : « Depuis 2014, je ne suis plus élu municipal ; je suis libre comme l'air ! » Une liberté qu'il met à profit encore plus au service du social : il s'est engagé au sein du conseil d'administration de l'ADAPA. « L'association cherchait des délégués sur le secteur, j'ai beaucoup appris sur l'aide à domicile. »

A.P.

* Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie (ex-Maison d'accueil rurale pour personnes âgées)

** Petite unité de vie

→ **Pour en savoir plus sur les Marpa dans l'Ain**

<http://marpapuv-ainrhone.fr>

tél. 04 74 45 99 68 / 06 71 16 56 99

marpapuv.ainrhone@gmail.com



Débat

Tutelle, curatelle : nouvelle loi, nouveaux droits ?

→ L'UDAF a accueilli cette table ronde consacrée aux évolutions de la protection des majeurs.

Huit ans après la première table ronde consacrée aux tutelles, le magazine *Interaction* a réuni de nouveau les acteurs de la protection des majeurs. Le paysage de la tutelle/curatelle a évolué. La loi de 2007 avait renforcé les droits de l'usager, donc du bénéficiaire de la mesure, et instauré un processus d'évaluation dans un objectif d'amélioration continue de la qualité. La loi du 16 février 2015 de modernisation et simplification du droit et des procédures a modifié et assoupli certains points, entérinant des pratiques existantes. Exemple: ce n'est plus le juge qui arrête le budget de la tutelle sur proposition du tuteur mais directement le tuteur lui-même. La loi réaffirme que la mesure doit être confiée en priorité si possible à la famille. Reste que les mesures de protection des majeurs sont encore trop souvent ressenties, par la personne mais aussi sa famille, comme une sanction, une restriction des libertés. L'image de la justice punitive, qui va « placer » l'enfant qu'on a élevé, perdure et prend encore trop souvent le pas sur celle de la protection. Il faut du temps pour faire évoluer les mentalités.

La loi a diversifié les mesures de protection et ouvert de nouvelles possibilités, comme l'habilitation familiale pour protéger un parent vulnérable. Mais ce faisant, n'a-t-elle pas complexifié le système ?

Les mesures de protection sont aussi de plus en plus nombreuses, en raison de l'allongement de la vie, mais aussi du manque de temps et de moyens de la justice pour protéger autrement les victimes de pratiques bancaires frauduleuses, d'abus de faiblesse.

Reste aussi que lorsque la mesure est souhaitée, approuvée, considérée et reconnue comme nécessaire, utile, rassurante, son exercice n'est pas un long fleuve tranquille. Les familles soulignent le manque d'information. Créer un point info sur les tutelles, à l'image des points info famille, faciliterait les choses.

Le profil des personnes exerçant la mesure de protection est varié. Outre les tuteurs familiaux, les associations tutélaires – trois dans l'Ain: l'UDAF, l'ATMP et, sur le secteur de Belley, l'ATPA – et les préposés à la tutelle des établissements tels le Centre hospitalier Fleyriat et le CPA, sont apparus des mandataires privés, formés et habilités.

Les intervenants autour de la tutelle aussi sont divers: tous les participants à la table ronde se sont accordés à reconnaître qu'il faut plus d'information sur les mesures de protection, plus de collaboration entre les acteurs médicaux, juridiques, institutionnels, familiaux. Bref, mettre de l'huile dans les rouages du mécanisme et du vent dans les voiles. C'est en cours... ● A.P.

Tutelle nouvel

LA LOI DU 16 FÉVRIER 2015
ET DES PROCÉDURES CO



Comment les différents acteurs mettent-ils en œuvre l'exercice de ces droits ?

→ Les intervenants sont unanimes : il faut plus d'information sur les tutelles et plus de collaboration entre les divers acteurs.

L'esprit de la loi donne priorité aux familles. Ce qui ne semble guère avoir changé la donne du ratio de répartition des mesures entre mandataires familiaux, associatifs, privés. « *Le juge nomme un mandataire extérieur quand la famille est absente ou refuse la mesure ou est en conflit avec la personne* » précise Philippe Mounier.

Quant aux tuteurs familiaux, ils sont souvent en manque criant d'information. « *Les parents sont en désarroi, ils ne savent pas à qui s'adresser* », alarme Philippe Jandrau, administrateur, responsable de l'action familiale à l'Adapei. Une formation serait la bienvenue. Tuteurs de leur enfant handicapé, Philippe et son épouse se partagent la tâche : lui veille sur la protection des biens, elle sur les actes de la vie quotidienne. La loi de 2007 prévoit une aide aux tuteurs familiaux, rappelle Samia Hamitouche, chef de l'unité Soutien aux publics à la DDCS. « *J'espère développer ce service dans l'Ain mais nous butons sur les financements.* » Sur le terrain, les trois associations tutélaires de l'Ain se sont unies pour porter un projet de plateforme mutualisée. « *Il y a une vraie demande* », note Philippe Clerc. À suivre.

La MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) intervient ponctuellement, dans une démarche d'accompagnement, d'orientation, pour aider au dépôt de la demande. Si la personne est déjà sous protection, la tutelle est un appui

pour l'évaluation et la mise en œuvre du plan personnalisé de compensation.

Attention à ne pas porter de jugements de valeur, alerte Elisabeth Borrel, qui déplore que, si l'avis médical est bien sûr toujours requis, les certificats médicaux sont rédigés de manière de plus en plus réductrice. « *C'est catastrophique !* » Préposée à la tutelle au CPA, Véronique Blanc reconnaît : « *Il y a des difficultés de compréhension, le langage juridique n'est pas le langage médical.* »

Comment les bénéficiaires vivent-ils ces nouveaux droits ?

« *Avec mon handicap, je ne peux pas signer un chèque. La tutelle m'aide beaucoup, c'est mieux avec l'ATMP qu'avec la famille ! Mme Lombard (NDLR : mandataire à l'ATMP) vient me voir tous les deux mois. Je n'ai plus de soucis* », témoigne Georgette Robin, sous tutelle depuis trois ans. Témoignage significatif mais pas forcément représentatif de l'ensemble des majeurs protégés. Nouveaux droits ou pas, « *ils ne sont pas tous contents d'être sous tutelle ! La mesure est plus difficilement vécue quand la personne ne l'a pas demandée. Certains voient ses bénéficiaires, d'autres restent farouchement hostiles* », rappelle Christophe Clerc. « *Les publics sont complexes, l'accompagnement aussi.* » Les cas où la protection est demandée par la personne représentent environ la moitié des mesures. « *Les autres la voient comme un handicap* », confirme la juge des tutelles.



→ Céline Desmaris, secrétaire du greffe du tribunal d'instance de Belley.

→ Christophe Clerc, directeur de l'ATMP de l'Ain : « *La participation de l'utilisateur nourrit le travail de l'association.* »



→ Elisabeth Borrel, juge des tutelles : « *La loi a complexifié les possibilités de mesure de protection.* »



→ Georgette Robin, sous tutelle de l'ATMP : « *La tutelle m'aide beaucoup, je n'ai plus de soucis.* »



→ Philippe Jandrau, administrateur de l'Adapei de l'Ain : « *Il faut des formations pour les parents tuteurs familiaux.* »

e, curatelle : le loi, nouveaux droits ?

2015 A SOUFLÉ SON VENT DE MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT CONCERNANT LA PROTECTION DES MAJEURS.

Véronique Blanc rappelle que « l'essence de notre travail est de faire comprendre à la personne que nous sommes là pour l'aider, que la mesure de protection n'est pas une restriction de ses droits mais une manière différente de les exercer. Chaque mesure est unique car chaque personne est unique. La protection est complémentaire des autres aides, elle peut être rassurante. »

Quelle qualité est mise en œuvre et attendue ?

Déjà la loi de 2007 avait eu l'effet novateur de permettre d'appliquer la loi de 2002, en renforçant les droits de l'utilisateur, en obligeant à évaluer la qualité du service, rappelle le directeur de l'UDAF.

Est-ce à dire qu'il pouvait y avoir suspicion ? Peut-être auparavant sur les ex-« gérants de tutelle », qui exerçaient à titre individuel. « Une des plus-values de la réforme est d'avoir fait entrer les individuels dans une démarche de professionnalisation, d'avoir mis en place un statut commun, homogène, de mandataire judiciaire à la protection des majeurs : toutes les personnes qui gèrent des mesures de protection qui ne sont pas familiales sont des professionnels, avec des critères d'éligibilité bien précis, des conditions de moralité, d'expérience, avec un cadre très rigoureux », note Samia Hamitouche. Thierry Siegritz, qui se forme au métier de mandataire, actuellement en stage au CPA, approuve.

« L'État doit vérifier qu'un mandataire assure sa mission correctement. Au tribunal d'instance de Belley, nous avons mis en

place un système de contrôle effectif des comptes », rappelle Céline Desmaris, secrétaire du greffe.

Le métier de mandataire, ce n'est pas que du droit et pas que du social : la formation – « obligatoire » se réjouit Philippe Mounier – allie les deux aspects. Se professionnaliser passe aussi par la rencontre avec ses pairs : Véronique Blanc apprécie les nouvelles rencontres trimestrielles entre mandataires individuels.

Apporter un service de qualité, c'est savoir adapter la mesure, rendre la personne actrice de sa mesure. Georgette Robin participe volontiers aux trois réunions annuelles du groupe des usagers de l'ATMP, abordant des problématiques communes. « Cette participation de l'utilisateur nourrit le travail de l'association », rappelle Philippe Clerc. « Elle oblige les professionnels à réfléchir sur leurs pratiques », confirme Samia Hamitouche. La parole des usagers est écoutée et suivie d'actions : suite à leurs remarques et propositions, l'ATMP a reformulé ses courriers afin d'éviter le jargon administratif et de les rendre plus faciles à lire et comprendre, et prépare une charte de bientraitance, l'UDAF a amélioré l'isolation phonique des box d'accueil individuel des personnes.

La sémantique a son importance : on ne parle plus de majeur protégé mais bien d'utilisateur. ● A.P.

→ Philippe Mounier, directeur de l'UDAF de l'Ain : « La participation de l'utilisateur peut se décliner de diverses façons. »



→ Samia Hamitouche, chef de l'unité Soutien aux publics, DDCS : « Une collaboration doit se mettre en place entre les professionnels médicaux, juridiques, institutionnels. »

→ Sophie Reverdy, coordinatrice de la MDPH : « Notre rôle est d'accompagner les familles pour leur apporter un maximum d'informations. »



→ Thierry Siegrist, stagiaire, futur mandataire : « La formation est très intéressante. »

→ Véronique Blanc, préposée à la tutelle au CPA : « Chaque mesure est unique parce que chaque personne est unique. »



Réforme des tutelles : avant / après

PETIT TOUR D'HORIZON SUR LA PROTECTION DES MAJEURS ET CE QUE CHANGE LA LOI DU 16 FÉVRIER 2015.

Durée de la tutelle

Afin de mieux prendre en compte certaines pathologies, d'alléger les formalités des familles et de mieux les associer dans la gestion des mesures de leurs proches, la loi permet désormais au juge de prononcer la mise sous tutelle pour dix ans, au lieu de cinq auparavant. Les modalités d'arrêt du budget et le contrôle des comptes de gestion ont été simplifiées. Au terme de la mesure, si l'état de santé physique et/ou mentale de la personne ne peut s'améliorer, la tutelle peut être renouvelée pour vingt ans.

Avis médical

La recevabilité d'une demande de protection juridique exige toujours l'avis circonstancié d'un médecin inscrit sur la liste du procureur de la République. La loi précise aujourd'hui que le médecin peut solliciter l'avis du médecin traitant.

Budget de la tutelle

Il est désormais arrêté par le tuteur lui-même et non plus par le juge des tutelles sur proposition du tuteur.

→ LES DIVERSES MESURES DE PROTECTION

Les mesures de protection juridique

Tutelle : elle protège la personne qui, en raison de l'altération de ses facultés mentales ou corporelles, doit être représentée d'une manière continue dans les actes de la vie civile.

Curatelle : elle protège la personne qui, sans être hors d'état d'agir par elle-même, a besoin d'être assistée ou contrôlée de manière continue dans les actes importants de la vie civile.

Sauvegarde de justice : mesure de courte durée, moins contraignante qu'une tutelle ou curatelle, elle permet à un majeur d'être représenté pour certains actes.

Les mesures non juridiques

Habilitation familiale : cette nouvelle mesure permet à un proche (ascendant, descendant, frère ou sœur, concubin...) de solliciter l'autorisation du juge pour représenter une personne ne pouvant pas manifester sa volonté.

Mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP) : géré par le Conseil départemental en gestion indirecte par l'UDAF dans l'Ain, ce dispositif peut être proposé aux personnes en situation de précarité ou d'exclusion sociale, dans l'incapacité de gérer leur budget, afin d'éviter le recours au juge. En cas d'échec de la MASP, le juge peut prononcer une mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ).

→ MANDATAIRES FAMILIAUX

MANDATAIRES PROFESSIONNELS

Le juge des tutelles prescrit la mesure de protection judiciaire après saisine par le parquet ou par une requête d'un proche (conjoint, partenaire de PACS, concubin, parent ou allié, personne entretenant avec le majeur des liens étroits et stables).

Il confie l'exercice de la mesure en priorité à la famille, si possible, ou à un mandataire professionnel (association tutélaire, mandataire individuel, préposé d'établissement pour les majeurs protégés hébergés en établissement sanitaire, social ou médico-social), formé et autorisé. La formation de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) est validée par le certificat national de compétence (CNC).

Dans l'Ain, sur les quelque 6 000 mesures de protection actuellement en cours, environ la moitié sont exercées par la famille. Les juges des tutelles sont au nombre de cinq (deux au tribunal d'instance de Bourg-en-Bresse, six à Nantua, un à Trévoux, un à

Les associations tutélaires

Elles sont trois dans l'Ain :

- l'ATMP (Association tutélaire des majeurs protégés), la plus ancienne (1973), autorisée pour 1 900 mesures, avec 4 antennes sur le ressort de chaque tribunal d'instance ;
- l'UDAF, dont le service mandataire a été créé en 2002, autorisée pour 1 000 mesures, qui intervient également sur l'ensemble du département ;
- l'ATPA (Association tutélaire des pays de l'Ain), autorisée pour 360 mesures, sur le secteur du tribunal d'instance de Belley.

Mandataires individuels

Depuis 2009, les mandataires à titre individuel doivent être agréés. L'agrément est délivré par le préfet après avis conforme du procureur de la République et doit s'inscrire dans les objectifs du schéma régional d'organisation sociale et médico-sociale. Un décret de 2009 précise les conditions d'agrément (à échéance 2011). Aucun des mandataires individuels habilités avant 2009 n'a demandé l'agrément.

Depuis 2011, 16 mandataires individuels ont été agréés, qui gèrent 40 mesures dans l'Ain. Leur profil est très divers : éducateur, travailleurs sociaux, issus du secteur bancaire...

le magazine du social dans l'Ain

INTER action

N° 89 . OCTOBRE 2016



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**L'Ain redynamise le soutien
à domicile des seniors** / p. 26 -27

Le Cahier partenaires



→ Anne-Marie Guignot, présidente de la Mission locale Oyonnax Bellegarde Gex

Une nouvelle dynamique de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi

Le conseil d'administration de la Mission locale Oyonnax Bellegarde Gex a fait le choix de s'engager fortement dans la mise en place de la Garantie jeunes. La Mission locale a renforcé son effectif et rénové des locaux, pour conduire ce nouveau dispositif.

Créé par le gouvernement en 2014, en phase expérimentale en 2016 dans l'Ain, étendu à tous les départements de France en 2017, il a pour objectif d'accompagner vers l'emploi les 16-25 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation ni scolarisés – dont les ressources ne dépassent pas le RSA –, de les mettre en relation avec le monde de l'entreprise.

Une première phase regroupe les jeunes sur un temps collectif de trois semaines où, avec des conseillers, ils travaillent sur la recherche d'emploi, le CV, l'entretien d'embauche, mais aussi la santé, la citoyenneté, comment tenir un budget, qu'est-ce qu'être salarié... Puis ils partent en stage ou en formation, avec un suivi d'un an durant lequel ils doivent justifier de quatre mois de travail. En contrepartie, ils perçoivent une allocation de 470 € par mois, rétribuant leurs efforts d'assiduité, leur volonté de réussir.

L'action a débuté à la Mission locale d'Oyonnax, en septembre, avec une quinzaine de jeunes. Aujourd'hui, tous sont en stage ou en formation, certains ont trouvé un CDD, un est entré en apprentissage. Des contrats aidés peuvent être signés aussi, tous les dispositifs pour l'emploi existants sont utilisés. Le premier bilan est très positif: les jeunes nous disent que l'action leur a permis de se remettre dans un rythme de travail, rencontrer d'autres jeunes, d'autres personnes, des employeurs. Elle les met dans une dynamique active. Ils se sont vraiment investis, ils ont donné un nom à leur groupe, créé un logo...

Les entreprises s'investissent aussi: l'action se travaille en amont avec les branches professionnelles, la plasturgie, la métallurgie, l'intérim, les entrepreneurs du secteur marchand... Guy Emin, du groupe Emin-Leydier, a parrainé le premier groupe. Les jeunes ont visité l'entreprise, été reçus par M^{me} Deroche, la DRH. Le directeur du Carrefour Market de Montréal-la-Cluse parraine le deuxième groupe, qui débute en novembre. Un troisième démarre en décembre. En 2017, l'action s'étendra sur Bellegarde ou Gex.

L'objectif fixé est d'accompagner une centaine de jeunes d'ici fin 2017. C'est une goutte d'eau sur l'ensemble des 3500 jeunes qu'accueille la Mission locale chaque année mais une goutte d'eau fort précieuse, qui les met dans une dynamique proactive, qui fait s'ouvrir les portes entre les jeunes et les entreprises.

Anne-Marie Guignot

Présidente de la Mission locale Oyonnax Bellegarde Gex

SOMMAIRE

- La **CAF** facilite les démarches des allocataires. / p. 18-19
- En 20 ans, **Bourg Habitat** a fait mieux que son office ! / p. 20-21
- Deuxième table ronde en amont des Rencontres **Pauvreté Précarité** / p. 22-24
- L'Ain redynamise le soutien à domicile des séniors (**Département**) / p. 26-27
- Nicole Streignart, directrice de l'UNA (**ADAPA**) / p. 28-29
- Orcet-Mangini, un partenariat atypique (**ORSAC**) / p. 31
- Un tremplin vers le logement indépendant et autonome (**Alfa3a**) / p. 32-33
- Le logiciel Ogirys se met en place (**Adapei**) / p. 34-35
- **Fiche action** : des ateliers Montessori à Bourg / p. 36

À L'ÉCO-LOGIS DE BOURG-EN-BRESSE

« Faites de la propreté » avec **Dynacité**

→ Mercredi 31 août, les habitants du quartier de la Croix-Blanche à Bourg-en-Bresse étaient conviés à la première journée ludique et pédagogique « Faites de la propreté » animée par Dynacité et ses partenaires locaux (Ville, Bourg-en-Bresse Agglomération, Bourg Habitat, EDF Ain et Eco Emballages). Objectif : sensibiliser et informer, via des jeux et ateliers, sur les éco-gestes citoyens, les économies d'électricité, le tri des déchets, les encombrants, l'environnement... Au programme : le matin, grand ramassage des déchets dans le cadre de « Tous ensemble pour un quartier propre ! » et démonstration de la levée des points enterrés, avant le déjeuner convivial ; l'après-midi, relais sportif, roue du tri, atelier créatif malin pour la rentrée... pour petits et grands. ●



→ La journée s'est tenue près de et dans l'appartement pédagogique Éco-Logis (5 rue Alain Lesage) et a permis de mettre en avant l'ensemble des opérations menées tout au long de l'année et sur le terrain.

BOURG HABITAT

Bienvenue à l'agence de Brou

→ Bourg Habitat a regroupé ses agences Gare et Amédée Mercier en une seule au 150, boulevard de Brou. Ouverture : 2 novembre. Objectif : améliorer la qualité du service aux locataires et à la population. Plus vaste et fonctionnelle, la nouvelle agence est installée sur 550 m², comprenant espace d'accueil, 13 bureaux, salle de réunion, espace détente (près de 200 m² supplémentaires de bureaux seront loués ultérieurement). Une vingtaine de salariés y gèrent 2 500 logements, soit près de la moitié du patrimoine de Bourg Habitat.

Un numéro unique pour tous les locataires

Afin de simplifier les démarches des locataires et d'harmoniser le traitement des demandes, Bourg Habitat lance le numéro unique : dès le 2 novembre, tous les locataires composeront un seul et même numéro de téléphone, le 04 74 21 20 20, pour contacter Bourg Habitat, quelles que soient leur demande et la localisation de leur logement. ●



→ La nouvelle agence est implantée dans les anciens locaux de Pôle Emploi.

CAF DE L'AIN

Aide au logement étudiant

→ Toutes les démarches pour percevoir l'aide au logement pour les étudiants se font sur une page dédiée sur le site Internet de la Caf. Le montant de l'aide peut être estimé grâce au simulateur.

1 853 étudiants ont bénéficié de cette aide dans l'Ain en 2015. ● www.caf.fr

CULTURE ET SANTÉ

La saison 2016 s'ouvre au **médico-social**

→ Actif en Rhône-Alpes depuis 2006, le dispositif Culture et santé offre un soutien aux projets artistiques et culturels menés à l'hôpital en partenariat avec des structures culturelles et artistes professionnels locaux. En 2016, il s'est élargi aux établissements médico-sociaux. Multi-facettes sont les projets développés cette année dans l'Ain par la dizaine d'établissements engagés dans le dispositif, avec toujours une volonté d'ouverture sur l'extérieur. À noter entre autres : la fresque géante d'origamis et l'invitation à construire une « Folie » architecturale lancée par le CPA à Bourg-en-Bresse, le « 1^{er} festival du film d'animation de Miribel » réalisé par le centre Romans-Ferrari, les ateliers finlandais à la maison de retraite publique de Villars-les-Dombes, les reportages tournés par les résidents de l'Ehpad La Montagne à

Châtillon-sur-Chalaronne, les créations musicales de l'ITEP L'Arc-en-Ciel à Trévoux, les « Signatures visuelles » de la MGEN de Chanay, le spectacle créé par le centre Orcet-Mangini et le renouveau de l'Ensemble Orchestral de l'ESAT La Freta à Hauteville, l'exposition photo Art'borescence des résidents de l'Hôtel-Dieu à Bourg-en-Bresse, le bestiaire street art de l'Ehpad Maison Bouchacourt à Saint-Laurent-sur-Saône.

À suivre aussi, le développement de nouveaux partenariats inter-établissements, à l'exemple de celui unissant le CPA et l'Arc-en-Ciel. Une création land art CPA / Ferme Dienet se profile à l'horizon 2017...

Attention, date limite de dépôt des dossiers de projets Culture et santé : 15 janvier 2017. ●



→ Emmanuel Clerc, des Fileurs d'étoiles, comédien/lutrin intervenant au Centre hospitalier de Fleyriat, est l'un des nombreux partenaires du dispositif Culture et Santé.

ADAPTER EN PERMANENCE L'OFFRE DE SERVICES

La Caf facilite les démarches de

À L'ÉCOUTE DES USAGERS ET RÉACTIVE, LA CAF INFORME, CONSEILLE, ORIENTE, DÉVELOPPE DES ACCOMPAGNEMENTS, AGIT POUR L'ACCÈS AUX DROITS DE TOUS ET LE TRAITEMENT RAPIDE DES DOSSIERS.

Nouveaux droits, nouveaux allocataires

En phase avec les évolutions sociétales et législatives, la CAF accueille de nouveaux allocataires, gère de nouvelles prestations, adapte ses services.

La mise en place par l'État de la prime d'activité, début 2016, soit un potentiel de 16 000 bénéficiaires dans l'Ain dont un tiers de nouveaux, a exigé réactivité, réorganisation, création de postes de travail, formation du personnel, information au public... « C'est la première prestation 100 % dématérialisée, toutes les démarches s'effectuent en ligne. Le traitement automatisé a facilité l'absorption de la nouvelle charge de travail », souligne Jean-Michel Ballard, directeur adjoint. Demain, la CAF s'adaptera pour appliquer la réforme des minima sociaux annoncée par le Gouvernement pour janvier 2017.

À l'écoute des besoins, la CAF accompagne les familles dans leur parcours de vie. « L'offre de services a été élargie, afin d'orienter l'allocataire, lui éviter d'être dans des situations complexes avec des dossiers problématiques, en cas de naissance, séparation, décès », explique Murielle Nicod, directrice financière.

Testé dans l'Ain, étendu en France en 2016, le dispositif Gipa

(garantie contre les impayés de pensions alimentaires) renforce l'allocation de soutien familial et prévoit des accompagnements. En partenariat avec les associations de médiation familiale, la justice, les organismes sociaux, la CAF propose des réunions collectives d'information et un suivi personnalisé.



Allô, les réclamations ?

Près de 90 000 allocataires, 24 prestations : sur les milliers de dossiers traités, inévitable d'avoir quelques réclamations d'allocataires insatisfaits !

Qu'elles arrivent par mail, téléphone, courrier ou via un accueil, les réclamations sont centralisées au pôle offres de service, afin d'apporter au plus vite une réponse. Un premier niveau qui souvent suffit à résoudre les difficultés, liées par exemple à une pièce manquante au dossier. Au-delà, le service concerné prend le relais.

Si l'allocataire reste insatisfait, il peut s'adresser au médiateur, par courrier ou via le caf.fr « Le médiateur peut aussi être saisi par un de nos services, le défenseur des droits, un élu, un organisme... », précise Annie Danancher, médiatrice à la Caf de l'Ain. À elle, non pas de traiter le dossier à la place des services mais, en lien avec eux et l'allocataire, de voir où il y a eu blocage, de démêler les « nœuds administratifs complexes », de vérifier les circuits de l'accès aux droits...

« Les demandes sont très variées mais, le plus souvent, il y a incompréhension de la décision de la Caf. » 45 % des médiations aboutissent à une révision de la décision.

En permettant d'alerter sur des dysfonctionnements récurrents



du à des points législatifs parfois « aberrants » ou absents, la médiation contribue à faire évoluer des textes, simplifier des démarches administratives.

Recours ultime après la médiation s'il reste contestation : la

Les allocataires

AGNEMENTS PERSONNALISÉS, OUVRE DES POINTS NUMÉRIQUES DANS CHAQUE BASSIN DE VIE,

La Caf en ligne, chez vous ou tout près de chez vous

Le caf.fr permet aux allocataires de consulter, remplir et suivre leur dossier, de prendre rendez-vous avec un conseiller. Idem dans l'autre sens : « *S'il manque un élément, la Caf peut contacter rapidement l'allocataire* », souligne Farida Bouchlaghem, responsable du pôle offre de



services. Le numérique a permis de réduire les temps de traitement des dossiers et donc d'attente des allocataires. Dans les accueils Caf, des postes en libre-service sont à disposition du public et des conseillers aident aux démarches.

La mise en place de la prime d'activité (PPA) a accéléré le développement des points numériques Caf, au siège et dans les antennes mais aussi au-delà, dans certains centres sociaux et les maisons de services au public (MSAP). Créés en lien avec divers partenaires (collectivités locales, Carsat, CPAM, MSA, La Poste...), ils contribuent à lutter contre la fracture numérique. « *L'objectif, c'est que dans chaque bassin de vie, l'allocataire ait un point numérique à moins d'un quart d'heure de chez lui* », prévoit Jean-Michel Ballard.

Faciliter l'accès aux droits

Caf.fr, accueil sur rendez-vous, suivi personnalisé par un travailleur social, concourent à faciliter l'accès aux droits de l'allocataire. Tout comme la simplification de recherche des informations nécessaires à son dossier auprès des partenaires (Département, CPAM, MSA, bailleurs sociaux, associations...), chose faite avec Caf Pro, qui permet à chaque professionnel – selon son degré d'habilitation – de transmettre et recevoir en ligne les données, évitant ainsi la redondance de demandes de justificatifs.

Chose renforcée avec le nouveau dispositif CDAP (Consultation des dossiers allocataires par les partenaires), en cours de déploiement. « *De nouvelles conventions sont signées avec chaque partenaire* », souligne Farida Bouchlaghem. Ils sont près de 385 partenaires à bénéficier de CafPro. Demain, de nouveaux partenaires s'ajouteront, tels le SPIP.* La première phase de déploiement compte 150 partenaires, soit 769 utilisateurs. La troisième et dernière s'achèvera fin 2017.

Sur le site caf.fr, allocataires et partenaires disposent d'une rubrique « *Mon Compte* », avec accès sécurisé. Une même charte graphique harmonise les pages dédiées aux uns et aux autres. « *Le caf.fr est un point d'entrée unique, qui permet à chacun d'avoir des informations générales et locales sur nos services, et d'effectuer ses démarches.* » ● **A.P.**

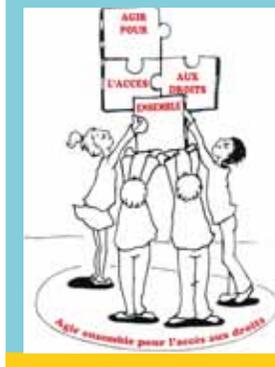
* Service pénitentiaire d'insertion et de probation

AGIR ENSEMBLE POUR L'ACCÈS AUX DROITS

→ À Bourg-en-Bresse, depuis 2012, des groupes d'habitants en situation précaire et des professionnels se réunissent régulièrement pour faire remonter les difficultés d'accès aux droits et y remédier.

Démarche partenariale lancée par la Ville, pilotée par le CCAS (Centre communal d'action sociale), « *Agir ensemble pour l'accès aux droits* » porte ses fruits. Pas toujours simple, par exemple, de comprendre un courrier administratif : un groupe a proposé des pictogrammes facilitant la lecture, dont certains utilisés aujourd'hui par la Caf. Un autre a réalisé un « *guide des mots difficiles* ». Une FAQ (Foire aux questions) a été créée sur le site Internet de la Ville.

Une fois par an, une rencontre étape réunit les habitants, les professionnels et des responsables d'institutions. « *Le thème 2015 était la fracture numérique* », précise Claude Deconfin, chargée d'appui et d'expertise en travail social à la Caf et membre du comité de veille de l'action.



Commission de recours amiable (CRA). « *Quatre administrateurs Caf examinent le dossier et prennent une décision, en s'assurant de l'application de tous les droits, en conformité avec les textes réglementaires* », explique Murielle Nicod, directrice financière.



PASSAGE DE RELAIS À LA TÊTE DE L'ORGANISME BURGIEEN

En 20 ans, Bourg Habitat a fait



→ FORMATION (2004) : la mutation de l'office va permettre d'engager un programme de formation et d'organiser les compétences en métiers. Aujourd'hui, chacun des 121 collaborateurs bénéficie de 5 jours de formation par an, toutes catégories confondues. C'est un engagement conçu pour améliorer le service rendu au client. Le recrutement s'appuie parfois sur un job dating qui laisse l'initiative aux candidats à l'emploi, y compris aux jeunes issus des quartiers et aux séniors.



→ ANRU (2006) : le dossier de la rénovation urbaine de la Reyssouze est signé. Huit ans de travaux pour densifier et requalifier. Un investissement de 103 M€ qui transformera en profondeur le quartier et Bourg Habitat pour qui cette opération sera un laboratoire d'idées, une vitrine de compétences, un chantier d'insertion, un lieu de mémoire... La démolition de trois immeubles à la pelle n'a pas engendré de traumatisme. « Certains ont déjà oublié où ils étaient implantés. »



→ ACCESSION (2008) : Bourg Habitat a milité très tôt pour l'accession à la propriété, le rachat de son logement ou l'achat d'un logement dans un programme mixte (comme ici le Verger du Moulin à Treffort) ou dans un programme dédié comme les Jardins du Parc, trois immeubles qui proposent une belle approche architecturale à la Reyssouze. Les maires des communes périphériques ont été sensibles à cette double démarche qui attire et fixe les habitants.

**HIER OFFICE HLM,
AUJOURD'HUI
OPÉRATEUR PUBLIC
DANS LE LOGEMENT
SOCIAL, BOURG
HABITAT A CONNU
EN VINGT ANS UNE
SACRÉE RÉVOLUTION.
L'ENGAGEMENT
D'UN HOMME
ET LA RÉUSSITE
D'UNE ÉQUIPE.**

Jean-Luc Luez s'apprête à quitter une entreprise sociale qu'il a dirigée pendant près de vingt ans. Bourg Habitat a tout d'une grande puisqu'elle a su élargir ses compétences, son offre de logement et son périmètre d'intervention. Sans trahir sa mission d'origine : loger au meilleur prix les foyers modestes.

Rénovation et extension

Il y a presque vingt ans, à l'occasion de son cinquante-naire, l'Office Hlm de Bourg devenait Bourg Habitat. Un choix audacieux qui allait l'amener à jouer une partition originale entre deux bailleurs sociaux solidement implantés dans l'agglomération : Dynacité et la Semcoda.

Pour le jeune président d'alors, proche collaborateur du secrétaire d'État au Logement, Louis Besson, cette mutation était un terrain d'expérience idéal. Jean-François Debat n'ignorait pas que le logement social pèse lourd (il loge un foyer burgien sur deux) et que le besoin d'évolution était fort. Il choisit pour conduire un office new-look Jean-Luc Luez, issu de la DDE, fin connaisseur des questions d'habitat et du contexte burgien. Son bail à la direction générale aura duré un peu moins de vingt ans, avec ce qu'il convient d'appeler un plan de rénovation et d'extension mené à son terme par quelqu'un qui a su très vite fixer des caps et faire valoir ses choix.

Élargissements

Trois fers sont restés en permanence au feu, donnant à Bourg Habitat l'appui nécessaire pour asseoir sa crédibilité et étoffer sa nouvelle image. À cause de moyens forcément limités, voire d'alternances politiques, il aurait

pu s'y brûler. La métamorphose de l'office a été menée avec beaucoup de sang-froid : adoption d'une vraie offre de service, (re)qualification du patrimoine et extension de son champ d'intervention bien au-delà de Bourg.

Bourg Habitat a commencé sa révolution en déployant quatre agences sur la ville. Un acte plus que symbolique puisqu'il témoigne, à rebours, de sa volonté de s'affranchir des limites où son statut d'office allait finir par l'emprisonner. L'extension de ses bornes géographiques de Servas à Simandre, de Curtafond à Hauteville, en est la preuve patente. Cet élargissement, garanti par la priorité donnée à la couronne burgienne, a permis de desserrer les contraintes d'habitat social qui pesaient sur le chef-lieu, comme l'ANRU a permis d'aérer la Reyssouze.

Un lien privilégié

Étudiants, personnes âgées, handicapés, voire personnes en difficultés comme les familles monoparentales, Bourg Habitat s'est tourné vers tous les publics en travaillant ses réponses résidentielles, y compris en les doublant parfois de préoccupations liées aux économies d'énergie et au développement durable.

Peut-être a-t-il fallu tous ces chantiers, toutes ces ambitions pour alimenter en énergie positive et constructive un bailleur social qui n'a jamais oublié sa vocation première : loger au meilleur coût avec des obligations sociales fortes. La difficulté permanente à déplacer le curseur pour se donner plus de moyens n'a pas empêché cet organisme de grandir et de porter du fruit avec ce qu'il faut d'originalité et de créativité pour inciter le respect de ceux qui en ont bénéficié. ● A.G.

bien mieux que son office !



→ **MAÎTRISE D'OUVRAGE** (2012) : Bourg Habitat apporte à l'APAJH son expérience pour la construction de l'IME Henri-Lafay destiné aux autistes et ouvert sur la ville. Viendront ensuite l'IME Dynapro à Hauteville, loin du siège mais proche des attentes des Pep 01 qui ont conçu cette réimplantation, et le projet de résidence Haissor, sur la commune de Chavannes-sur-Suran avec l'ADMR. Des logements à vocation sociale qui recouvrent parfaitement la mission de Bourg Habitat.



→ **TRANSPARENCE** (2014) : la presse est invitée à assister à une commission d'attribution de logements présidée par Denise Darbon. Non, il n'y a pas de passe-droit mais une stricte application de la loi imposée aux bailleurs et un examen très attentif de chaque dossier. Le conseil d'administration, composé de 23 membres (dont 4 représentants des locataires) est une vraie instance décisionnelle qui fixe le cap. Bourg Habitat s'est aussi doté d'une commission de concertation locative.



→ **DIALOGUE** (oct.2015) : réunion de quartier à Terre des Fleurs pour annoncer et expliquer les modalités de réhabilitation de ce quartier excentré. Le service Réhabilitation urbaine privilégie la "majorité d'avis favorables" pour les travaux en site occupé. Le dialogue est une exigence mise en avant lors de l'installation des locataires dans un nouveau programme ou dans la vie quotidienne de la résidence intergénérationnelle ouverte en 2016 à Bourg.

JEAN-LUC LUEZ, DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je n'ai eu de cesse de me soucier des charges. »

→ Avez-vous fait le bon choix en quittant la DDE pour l'Office ?

Oui. J'avais envie de faire autre chose, après vingt-deux années passées à l'Équipement qui m'ont donné une compréhension profonde du service rendu à l'usager.

→ Qu'en avez-vous gardé ?

Le souci de l'égalité, le respect de l'usager, l'efficacité de l'administration.

→ Pas de logement social sans égalité ?

Ce n'est pas le même type d'égalité. L'habitat social loge les plus modestes. Ce souci premier est mis aujourd'hui à l'épreuve de comportements qui évoluent : le consumérisme gagne le logement social.

→ Vous avez consommé quatre président et présidentes. Votre préféré ?

Tous !

→ Avez-vous souffert de l'alternance gauche/droite ?

Jamais !

→ Un bailleur peut-il vite oublier ses obligations sociales ?

Je ne pense pas. En revanche, j'estime que

chaque conseil d'administration devrait fixer les règles des obligations sociales du bailleur. Je n'ai eu de cesse de me soucier des charges, estimant que notre mission était de loger au coût le plus bas avec le meilleur service.

→ Le logement social, c'est peu de moyens et beaucoup d'ambition ?

Un dilemme que j'ai vécu en permanence. Il faut faire des choix. Mon seul regret : avoir eu à arbitrer entre construction neuve et entretien courant.

→ Maire et président de communauté de communes, étiez-vous mal placé pour vous plaindre des élus ?

Je ne m'en suis jamais plaint.

→ Une décision difficile ?

Se séparer d'un collaborateur.

→ Un regret ?

Le travail avec la foncière logement, qui, dans l'ensemble de sa structure, se comporte comme le pire des donneurs d'ordre.

→ Une réalisation dont vous êtes fier ?

Le Verger du Moulin à Treffort me vient

tout de suite à l'esprit.

→ Est-ce important de quitter un organisme qui a su rester indépendant ?

Nous y avons veillé, mais j'estime que Bourg Habitat est aujourd'hui un peu trop petit pour supporter la structure qui lui permet de remplir sa mission. Les contextes sont de plus défavorables.

→ En vingt ans, une chose n'a pas changé : votre bureau !

C'eût été une dépense inutile. Il m'a toujours convenu.

→ Combien de logements sociaux dans votre commune de Bohas-Meyriat-Rignat ?

Quatorze, par choix non par obligation puisqu'elle échappe à la loi.

→ Avez-vous eu votre mot à dire dans le choix de votre successeur ?

Non, c'est la prérogative du Conseil d'administration. La délibération vient d'être prise et sera bientôt annoncée.

→ Vous partez quand ?

Ma successeuse arrive le 5 décembre ; je partirai le 31.

QUATRE ÉLUS À LA PRÉSIDENTIE

→ **Denise Darbon**
(depuis le 28 mai 2014)

→ **Claudie Saint-André**
(12 septembre 2008 - 28 mai 2014)

→ **Marie-Claude Desfarges** (1^{er} juin 2001 - 12 septembre 2008)

→ **Jean-François Debat**
(avant le 1^{er} juin 2001)

ARRIVÉE DE LA NOUVELLE DG

→ **Marine Daniel-Chosson** a été nommée directrice générale de Bourg Habitat à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle dirige actuellement la SIGEM (société immobilière de Gaillard d'économie mixte) qui gère 1 000 logements à Gaillard (74). Elle dispose d'une expérience professionnelle dans le domaine du logement social.



Les rencontres Acte 2

Cinq ans après, l'enquête départementale et la journée de rencontres qui avaient fait date, en novembre 2010, un nouveau rendez-vous vous est proposé, le 15 décembre 2016.

Une enquête départementale

Autour d'un diagnostic actualisé de la pauvreté et de la précarité dans l'Ain, confié par Alfa3a au Collège coopératif Auvergne Rhône-Alpes, cette journée permettra de confronter les constats, les analyses et les attentes.

Avec la participation de Serge Paugam

Un grand témoin nous fait l'honneur de revenir dans l'Ain pour partager son regard de sociologue aiguisé et sans complaisance : **Serge Paugam** interviendra pour une conférence-débat et pour réagir à l'enquête et à nos échanges en table ronde.



Des rencontres préparatoires

En préparation à la journée, trois tables rondes en juin, octobre et novembre réunissent tous les acteurs concernés et volontaires : elles font l'objet de compte-rendus dans le magazine Interaction et alimenteront le contenu de la journée.

En juin :

État des lieux de la pauvreté et de la précarité en 2016

Le 11 octobre :

La participation des personnes et le pouvoir d'agir

Le 8 novembre :

Évolution des politiques publiques et lutte contre la pauvreté

L'image et le son

Des mini-vidéos de quelques minutes donneront la parole à ceux qui vivent la précarité. Un reportage photographique témoignera des liens qui unissent précaires et « aidants ».

Le comité de pilotage réunit :

Alfa3A, le Conseil départemental de l'Ain, l'État représenté par la Direction départementale de la cohésion sociale, la Caf de l'Ain, la MSA Ain-Rhône, la CPAM de l'Ain, le réseau Alerte et le magazine Interaction.

Des paroles et des actes : rendez-vous en 2017

Les Rencontres et l'enquête de 2010 avaient nourri les réflexions et les actions des acteurs locaux, avec cependant, le regret général de n'avoir pas été suffisamment exploitées collectivement. Dont acte.

Un rendez-vous sera fixé en avril 2017, à l'invitation de tous les partenaires du comité de pilotage, pour travailler sur les pistes d'actions issues des Rencontres.

Envoyez vos idées, nous en débattons

Vous êtes invités à transmettre vos propositions d'action : décrivez brièvement un changement concret ou une initiative pratique utile et bénéfique. Elles seront présentées et discutées en atelier ou en séance plénière.

Au choix :
• dès maintenant sur le site Internet d'Interaction
• par mail : rencontres2016@interaction01.info
• sur papier lors de la matinée du 15 décembre

Frais d'inscription

Prix forfaitaire pour la journée (participation + repas)
par personne : **75€ TTC**

Possibilités de réduction ou de gratuité : nous consulter.

mail : rencontres2016@interaction01.info

Programme complet et inscriptions sur le site Internet www.interaction01.info



Débat

2^e table ronde de préparation des Rencontres d'Interaction Pauvreté/Précarité

De la nécessité de joindre les actes à la parole

Agnès Bureau a relancé plusieurs fois la question dans l'espoir qu'on lui rapporterait des réponses. Bredouille ou presque malgré la clarté de son propos ! Pas de quoi établir une première liste des initiatives prises par les précaires pour échapper à leur condition, alors que cette interrogation est un des principaux "angles" des prochaines Rencontres d'Interaction. La réflexion du groupe de pilotage en septembre et la première table ronde, en octobre, avaient déjà été taraudées par l'exigence de ne pas s'en tenir qu'aux chiffres statistiques, mais de pointer ce qui a changé en cinq ans grâce aux actions concertées ou individuelles. En d'autres termes, et sans vouloir prétendre à l'extinction du paupérisme, quelles suites avaient été données à la première enquête Pauvreté/Précarité de 2010 ? Logique que l'on retrouve donc ce motif comme fil conducteur de notre deuxième rendez-vous, aussi suivi que le premier. Pourquoi et comment, quand on est « précaire », participer et agir ? Dans le cas du RSA ou de la politique de la ville, c'est une obligation légale qui prend acte de son pouvoir d'agir ; pour le reste,

c'est-à-dire le patient travail de terrain mené par tous les acteurs assis autour de la grande table du conseil d'administration de la MSA, c'est un pari sur le pouvoir de réagir. Il faut parfois concilier les deux pour sortir de l'abîme.

Nos invités étaient-ils les plus à même de traiter de la participation des personnes et de leur pouvoir d'agir ? Ils se sont bien gardés d'apporter des réponses toutes faites mais ils ont livré des exemples éclairants et le témoignage de leur expertise de terrain. Ils ont aussi décortiqué avec lucidité les comportements qui font obstacle à la parole et à l'action des précaires, quitte à remettre en cause leur propre pratique professionnelle. Il faut donc voir dans cette remise en cause une première participation bien involontaire des publics précaires : leurs difficultés, leurs attentes « travaillent » au corps le système social.

Agnès Bureau n'en a pas pour autant terminé avec cette interrogation puisqu'elle doit réaliser de petites vidéos qu'elle présentera lors des Rencontres d'Interaction. La table ronde lui a donné l'occasion d'affûter son regard et ses questions. Nous jugerons sur pièce !

→ Participaient à cette table ronde :

Éléa Freychat (ADMR), Denise Darbon et Karine Thévenard (mairie et CCAS de Bourg), Christine Piotte (CIDFF), Robert Siraud (MSA), Arlette Félizat-Abry (Conseil départemental), Marie-Louise Ducos et Michelle Lefevre (Accord2mains), Véronique Martin (DSDEN01), Anne Bornet (Croix-Rouge), Sonia Germain CHRS Le Regain/Alfa3a), Carole Gourlan (Tremplin), Anne Sibois (Dynacité), Marion Violland (Épicerie solidaire), Nathalie Allamanno (Alfa3a), José-Miguel Ormazabal (Fédération des centres sociaux, centre social d'Ambérieu), Christine Rat (CPAM), Guillaume Pégon (Carrefour Santé mentale précarité), Jean-Michel Ballard (Caf01), Nicolas Bérut (Collège coopératif), Olivier de Vesvrottes (Alfa3a), Jean-François Fougnet (DDCS01), Françoise Dalmais (Secours catholique) et Jean-Jacques Pauget, photographe.



→ Anne Sibois
Directrice générale adjointe
Dynacité

→ Arlette Felizat-Abry
Conseil départemental



→ Carole Gourlan
Tremplin

→ Christine Piotte
CIDFF



Quand les publics précaires

Le prestataire d'un côté, le bénéficiaire de l'autre ; entre les deux, le guichet et son hygiaphone :

- Parlez plus fort, je ne vous entends pas...
- Expliquez-moi, je ne comprends pas...

Heureusement, nous n'en sommes plus là : un guichet, des formulaires, des horaires... Deux mondes jadis bien séparés, à mille lieues de la thématique de cette deuxième table ronde : la participation des personnes précaires et leur pouvoir d'agir. Cette suppression va nous permettre en préambule d'aborder quand même la question centrale de l'accès aux droits. Ceux qui l'ont traitée ont été longtemps les tenants du guichet. Ils sont aujourd'hui les défenseurs des droits acquis mais non perçus. Et ils utilisent la formule du tête-à-tête où l'on se dit tout : *les Rendez-vous des droits* promu par la CAF (Jean-Michel Ballard, son directeur adjoint) font partie de l'offre de service et permettent de faire le point sur la situation de chaque allocataire. Profonde évolution des pratiques qui tient compte des usages "numériques" des familles.

Évolution confirmée par Catherine Rat (CPAM de l'Ain) : « 40 % des personnes ne demandent pas leurs droits. Nous voulons favoriser l'accès et à la santé et aux droits. Nous aussi avons revu nos pratiques ». L'autre Caisse n'est pas un bastion : « Nous travaillons en partenariat avec des associations de terrain. » Véronique Martin (Éducation nationale) ajoutera son constat : « Des familles, en droit de demander une bourse, ne le font pas. » La ville de Bourg (Denise Darbon et Karine Thévenard) a anticipé depuis longtemps ce phénomène de non-recours en démontant ses mécanismes et en cherchant des parades. La méthode avait son efficacité puisqu'elle s'appuyait sur l'expertise d'un comité d'usagers. La complexité du langage administratif et des procédures sont pour beaucoup dans le non-recours. Les initiatives prises pour simplifier, illustrer, partager les documents ont été saluées et développées avec les partenaires que sont la CAF et le Conseil départemental. Dans ce cas précis, les usagers ont été témoins et acteurs.

L'estime de soi

Comment peut-on renoncer à ses droits quand on est précaire ? Oubli ou négligence ? Non, incapacité, voire refus de participer, d'agir. Des démarches que ne font pas des gens qui ne peuvent plus avancer. Différentes interventions, au cours de ces deux heures, ont mis le doigt sur deux sentiments éprouvés « par ceux qui ont dû chuter, une fois, deux fois, trois fois avant de pouvoir se relever. Nous avons des gens qui ont perdu l'estime de soi ; la société leur renvoie des images d'assistés, de faibles, de profiteurs ». (José-Miguel Ormazabal, Centre social d'Ambérieu) ; Guillaume Pégion (CPA, Carrefour santé mentale précarité) reviendra sur la lente et difficile remise en marche de personnes « polytraumatisées, plus actrices de leur propre vie. Requalifier, c'est se poser la question de ce qui compte pour les personnes, de ce qui les tient ». Et, au passage de rappeler le sens premier du mot précarité : "Qui s'obtient par la prière." Tremplin (Carole Gourlan) se fera aussi l'écho de ce renoncement : « C'est trop difficile pour certaines personnes de faire émerger un projet. Il faut d'abord recréer le lien. »

Libérer la parole

Le guichet a disparu, pas ceux qu'il séparait : l'espace de confidentialité occupe désormais tout le champ de la relation pour peu que l'on arrive à entrer en relation. Les professionnels ne sont plus vraiment protégés dans des situations difficiles à vivre, face à des publics qui demandent des réponses très ciblées ; on ne s'affronte plus, on se confronte. Sentiment très partagé par tous ceux qui sont "au contact". Sauf que de plus en plus de précaires se murent dans un silence difficile à percer. C'est Olivier de Vesvrotte (Alfa3a) qui a ouvert la brèche : « À mesure que la pauvreté s'accroît, la parole finit par ne plus s'entendre. » Perte de repères, perte de lien... « Comment faire exister la parole ? En permettant à ces personnes de se retrouver comme nous l'avons fait en remettant en place l'Espace emploi seniors. »



→ Christine Rat
CPAM

→ Denise Darbon,
CCAS de Bourg



→ Guillaume Pégion
Carrefour santé mentale
précarité

→ Jean-François
Fouquet, directeur adjoint
de la DDSC



→ Jean-Michel Ballard
directeur adjoint
de la Caf 01

→ José Ormazabal
Fédération des centres
sociaux, centre social
d'Ambérieu



« travaillent » les professionnels ?

Le propos a libéré la parole des présents : la parole tue des agriculteurs en difficulté et susceptibles parfois de passer à l'acte (Robert Siraud, MSA) ; la parole des résidents de Tremplin : répondant à une enquête de satisfaction, ils ont carrément remis en cause le règlement intérieur.

Sonia Germain (CHRS Oyonnax) expliquera que redonner la parole, c'est donner ou redonner un moyen d'agir. Anne Sibois (Dynacité) évoquera les réunions en pied d'immeuble. Pas du bla-bla spontané, mais bien un rendez-vous pour que chacun s'exprime dans son cadre.

Il faut donc que le verbe se fasse chair, quitte à obliger les travailleurs sociaux à descendre de la leur. Et à ce stade de la discussion, on commence à percevoir que beaucoup de comportements font obstacle à la participation des personnes : les professionnels en ont de plus en plus conscience puisqu'ils constatent que le fossé se creuse.

Reste – et le propos était plutôt original – l'avertissement lancé par José-Miguel Ormazabal aux personnes "déqualifiées" qu'il accompagne : « *On ne peut pas disqualifier l'expertise de l'institution.* »

Le " travail " social

Le renoncement, le silence, la disqualification remettent en cause les pratiques professionnelles. Beaucoup d'interventions sensibles sont allées dans ce sens. À commencer par Arlette Félizat-Abry (Conseil départemental) qui a évoqué les remises en cause internes pour ne plus apporter des réponses toutes faites, « *des ordonnances* » mais des approches personnalisées et de lâcher le mot "travail" social, qui renvoie à tous les sens de ce mot complexe : la torture, l'accouchement, l'accomplissement, le remuement.

« *Nous avons un peu trop tendance à savoir ce qui était bon pour le locataire en difficulté ; maintenant, nous laissons une plus grande place à la proximité* » (Anne Sibois). « *Est-ce que j'impose ou est-ce que je propose ? Ce qui compte avant tout,*

c'est le projet de la personne, pas celui du professionnel. » (Sonia Germain).

Les guichets ont bien disparu mais pas les horaires d'ouverture d'esprit qui cadrent de moins en moins bien avec les habitudes. Certains iront jusqu'à dire que ce retournement – le diagnostic avant l'ordonnance, l'écoute avant le projet, le temps avant l'emploi du temps... – devrait s'enseigner dans les écoles de formation des travailleurs sociaux.

Bel exemple de remise en cause des pratiques que celui donné par Christine Piotte (CIDFF) : un rapprochement entre professionnels de la petite enfance et professionnels de l'insertion, en lien avec la CAF et la mission Droits des femmes et égalité, pour identifier et apporter des réponses ciblées aux attentes des familles monoparentales qui travaillent souvent selon des horaires atypiques.

José-Miguel Ormazabal, appuyé par son voisin Guillaume Pégon, insistera sur la notion de temps, de tempo, de temporalité pour rappeler que ce travail était incompatible avec les urgences du rendement, les décomptes des dossiers et les contraintes de service. Il y a donc un temps pour l'écoute, un temps pour l'expression, un temps pour le projet qui peut se construire en individuel ou en collectif.

À un moment de la discussion, Jean-François Fougnet (directeur adjoint de la DDCS) a glissé sous les yeux d'Agnès Bureau une plaquette : la synthèse de la Rencontre des conseils citoyens de l'Ain qui a eu lieu à Oyonnax. La politique de la Ville les impose dans les quartiers prioritaires comme la Forge. Ces conseils mixent acteurs locaux, volontaires et habitants tirés au sort. Participer et agir est aussi un des principes de base du RSA, plus ou moins bien accepté mais indispensable pour remettre en marche. Imposer ou proposer ? « *Il faut parler sur les capacités des gens.* » (Arlette Félizat-Abry, au sujet des commissions locales d'insertion) ; « *Ce n'est parce qu'on a décidé que ça fonctionne.* » (Karine Thévenard au sujet d'un groupe qui s'est constitué autour d'un jardin partagé.) ● A.G.



→ Karine Thévenard
directrice de la Maison sociale de Bourg

→ Marion Violland
Épicerie solidaire



→ Robert Siraud
MSA



→ Olivier de Vesvrottes
directeur général d'Alfa3a



→ Véronique Martin
DSDEN 01



→ Sonia Germain
CHRS Le Regain / Alfa3a

PLAN SENIORS 01

L'Ain redynamise le soutien à domicile

DÉVELOPPER L'AIDE À DOMICILE, POUR MIEUX ADAPTER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES : INSCRITE AU PLAN SENIORS 01, LA VOLONTÉ DÉPARTEMENTALE SE TRADUIT EN ACTIONS SUR LE TERRAIN.



© Pays du Bugery

EN CHIFFRES*

- **130 831** personnes de plus de 60 ans, soit 21,36 % de la population totale (612 181 habitants). 54,70 sont des femmes.
- 60-74 ans : 13,6 %.
75-89 ans : 6,9 %.
90 ans et plus : 0,8 %.
- 10 660 bénéficiaires de l'APA (au 12/09/2016) :
5 971 à domicile,
4 689 en Ehpad.

* Dans l'Ain, en 2015.

- 57 M€ : l'enveloppe globale prévisionnelle du nouveau CPOM signé avec les six associations, répartie sur trois ans. S'y ajoute 1 M€ de la CNSA*.

* Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Bien vieillir chez soi, tout le monde y aspire. L'aide à domicile, dont une part peut être prise en charge par l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) pour les personnes dépendantes, y contribue assurément. « C'est un secteur très réglementé, très cadré, et en pleine évolution, depuis la loi Borloo de 2005 sur les services à la personne et aujourd'hui avec la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) votée fin 2015 », rappelle Souleymane Thiam, responsable du domaine Autonomie au Département.

Ne dites plus SAP mais SAAD

La loi Borloo avait ouvert le secteur de l'aide à domicile, au-delà des associations prestataires autorisées par le Département, à tout organisme sous réserve d'être agréé par le préfet. Les premières étaient six dans l'Ain : l'ADAPA, l'ADMR, l'AFP01, VSDS et le Service d'aide et accompagnement à domicile de la Croix-Rouge. « Ce sont de véritables acteurs du soutien à domicile : l'aide à domicile est souvent la personne que voit le plus la personne âgée. Elle connaît ses besoins, elle a un rôle de veille. »

La loi ASV crée un régime d'autorisation unique : dès 2017, les six associations mandatées par le Département et la quarantaine de services agréés seront tous « autorisés ».

Les SAP (services à la personne) deviennent donc des SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile). Les demandes d'autorisation et de renouvellement sont à adresser au Département.

Un dialogue de gestion Département / associations

Gestionnaire et principal financeur de l'APA, le Département avait renforcé dès 2012 le partenariat avec les six associations prestataires de longue date en signant avec chacune un CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens), dans une logique de dialogue de gestion et non pas de financeur-demandeur. Objectifs : adapter l'accompagnement des personnes âgées au plus près de leurs besoins, structurer l'offre sur le territoire, garantir une vision budgétaire sur trois ans. Pas simple certes, les six associations ayant un fonctionnement très diversifié. Elles ont aussi des problématiques communes, notamment des difficultés de recrutement.

L'évaluation positive du premier CPOM révèle aussi des objectifs partiellement atteints. Le deuxième, signé également pour trois ans (2016-2018), inscrit au Plan seniors 01, va plus loin. ● **A.P.**



© Conseil départemental de l'Ain

→ Viktor : un coussin connecté pour faciliter le quotidien des personnes âgées.

omicile des séniors

SUR LE TERRAIN

Nouveau CPOM, nouvelle APA

Adapter l'accompagnement, c'est réajuster les plans d'aide personnalisés de l'APA et évoluer d'une tarification horaire vers une logique d'intervention globale, avec une forfaitisation de la part payée par l'usager. Une logique nouvelle qui bouscule les vieilles habitudes, mais pertinente et qui constitue un objectif essentiel du nouveau CPOM. L'accompagnement se définit non plus en nombre d'heures mais en « mission » comprenant diverses prestations d'aide (à la toilette, la prise du repas, l'habillage...).

La participation forfaitaire de l'usager, calculée en fonction des ressources de la personne et de son plan d'aide, lui permet ainsi de bénéficier de tous les accompagnements nécessaires. « Avant, les personnes n'osaient pas toujours demander certaines aides par crainte de payer plus. » Depuis mars 2016, en vertu de la réforme de l'APA inscrite au Plan séniors 01, le seuil de 10 % de reste-à-charge disparaît : en cas de ressources mensuelles inférieures à 800 €, la prise en charge financière peut être totale.

Revaloriser le métier : structurer l'offre sur le territoire implique que les associations se répartissent les missions, sans concurrence mais en complémentarité, afin d'éviter de dépasser les enveloppes prévisionnelles

APA. En favorisant le dialogue Département / associations, le premier CPOM a contribué à développer aussi les échanges entre elles. Pour répondre au mieux à la demande, encore faut-il que les associations disposent de personnel. Or, le métier d'aide à domicile n'attire pas les foules. Le Plan séniors 01 rebooste la communication sur cette profession méconnue et crée une plateforme de formation et de recrutement, avec un accent mis dans le Pays de Gex. La revalorisation des dotations est un rebasage qui doit permettre une meilleure prise en compte des rémunérations des personnels et des charges qui y sont liées.

Aider les aidants : objectif majeur du plan séniors 01, l'APA 2 a élargi l'éventail d'aides prises en charge. L'allocation peut désormais inclure une aide au proche aidant pour répondre à un besoin de répit. Le dépassement du plafond du plan d'aide peut aller jusqu'à 500 € (900 € en cas d'hospitalisation de l'aidant).

Aide et soins : encourager la création de services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) s'inscrit dans le nouveau CPOM. Un seul existe actuellement dans l'Ain. L'ARS a lancé, avec le Département, un appel à projets pour les développer. ●

INNOVATION

Le Département innove pour « l'autonomie augmentée »

➔ **Précurseur en France, l'Ain teste durant six mois de nouveaux outils connectés, pratiques et ludiques, au service des personnes âgées en perte d'autonomie.**

Vital Viktor : un « coussin intelligent » connecté, facile à utiliser, pour communiquer avec ses proches via Skype sur l'écran TV, chercher une info en ligne, piloter à distance la lumière d'une pièce, vérifier l'heure du rendez-vous avec le médecin...

C'est nouveau et c'est testé dans l'Ain en avant-première. Baptisé Viktor, le nouvel outil pratique vient d'être mis au service d'une trentaine de personnes âgées.

Il est l'un des quatre dispositifs innovants expérimentés par le Département, durant six mois, dans le cadre du Plan séniors 01.

Bonjour, facteur : si le test s'avère positif, Viktor sera largement diffusé. Il pourra être livré et initialisé par le facteur. C'est le deuxième dispositif à l'essai, en partenariat avec la Poste : la visite du facteur qui, après une première identification

des besoins de la personne via un questionnaire, aura un rôle de veille et lien social de proximité.

Pack sécurité : troisième outil en cours de test, avec la Mutualité de l'Ain : le Pack sécurité, une box assistance alliant téléalarme et aides connectées personnalisées (détection des chutes, géolocalisation, pilulier automatique...).

Bienvenue au baluchonneur : le quatrième outil n'est pas technologique mais humain et s'adresse aux aidants. C'est le baluchonnage (voir *Interaction* n° 88, p. 20-21), mis en place avec la MSA Ain-Rhône.

S'ajoutent à cette expérimentation de grande envergure le soutien à dix-neuf actions collectives locales portées par les associations d'aide à domicile. La contribution de la CNSA permet de développer ce programme avec un budget de 881 933€.

À noter aussi : l'organisation par le Département d'un Forum national de l'innovation, en février 2017.



NICOLE STREIGNART, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'UNA

« Dans le secteur de l'aide à la personne, l'Ain »

LA DIRECTRICE DE L'UNION NATIONALE DE L'AIDE, DES SOINS ET DES SERVICES AUX DOMICILES (UNA), QUI FÉDÈRE EN FRANCE 839 STRUCTURES DONT, DANS L'AIN, L'ADAPA ET L'AMFD, A FAIT ÉTAPE À BOURG-EN-BRESSE POUR « S'IMPRÉGNER DES RÉALITÉS DU TERRAIN ». RENCONTRE.

L'UNA que vous dirigez est une très grosse mécanique dans le secteur de l'aide à la personne. Pourquoi cette étape bressane ?

Je tiens à me déplacer régulièrement dans tous les territoires pour connaître nos adhérents et bien les défendre. Parfois aussi, nous entrons en contact avec des usagers. Il n'y a pas mieux pour se tenir informés des réalités du terrain.

L'ADAPA est l'une des nombreuses structures et fédérations départementales adhérentes à l'UNA. En deux mots, quel intérêt a-t-elle à être des vôtres ?

D'abord, je tiens à rappeler que l'UNA, c'est en effet un réseau puissant de 65 fédérations départementales ou interdépartementales, 20 unions régionales et 839 structures adhérentes. En termes d'activité, l'ADAPA est 2^e au niveau régional et 6^e au niveau national. Du coup, l'UNA c'est aussi 96 000 salariés et 650 000 personnes aidées au niveau national ! Adhérer, c'est avoir la garantie d'être représenté. Notamment lorsque s'élaborent les différents projets de loi. Nous l'avons vécu récemment avec la loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) dont la mise en œuvre est encore tardive et de façon inégale selon les départements. L'UNA est force de proposition. Elle a la capacité d'amener le législateur à corriger le tir. Nous avons une autre mission, celle de syndicat d'employeurs. Au moment de la signature de la convention collective, nous avons à ce titre rempli notre mission. Mais encore faut-il, là encore, que les Conseils départementaux jouent le jeu... Des déséquilibres perdurent, cruels pour la trésorerie de nos associations. En particulier concernant la taxe sur les salaires. Nous ne sommes pas traités à égalité avec le secteur à but lucratif.

Les Départements sont dans les faits vos proches partenaires. Comment se positionne le Conseil départemental de l'Ain ?

À l'UNA, nous avons une vision globale de la situation. Mais je sais que dans l'Ain, vous n'êtes pas mal lotis ! Croyez-moi, c'est loin d'être le cas là où l'inégalité s'impose à la loi. Quant à l'Ain – je parle sous le contrôle du président de l'ADAPA, Marc Dupont – il est un département vertueux... mais pourrait l'être encore davantage. Ses élus suivent une politique volontariste dans le domaine qui est le nôtre sans céder aux sirènes du secteur lucratif. Ils sont aussi ouverts au partenariat et à l'innovation comme l'habitat regroupé, l'ancrage médico-social. En revanche, l'Ain pourrait mieux faire sur la prise en compte des coûts réels de fonctionnements. Il ne manque pas grand-chose... 25 centimes

de l'heure. Cette petite somme, en apparence, représente sur une année pour l'ADAPA un manque à percevoir de 150 000 euros. C'est d'autant plus important que les deux ou trois derniers exercices ont été financièrement tendus pour l'association.

Quelles sont les conséquences directes sur l'accompagnement des personnes ?

Aucune au niveau de la prise en charge directe de la personne. Nos salariés remplissent les missions qui leur sont confiées. En revanche, les responsables des associations doivent faire preuve d'imagination pour trouver des solutions parce qu'ils n'ont pas entre les mains la totalité des outils légaux. Sur les astreintes et les temps d'analyses de la pratique, inscrits dans la loi, les coûts ne sont pas couverts. Tout cela se fait quand même mais parfois, c'est le cas dans l'Ain, en passant par des associations mandataires. Ça coûte moins cher...

La tentation pour le Département, de plus en plus soucieux de faire des économies, ne serait-elle pas de pérenniser ce système de remplacement plus économique ?

Parfois... même si c'est illégal. Ce n'est pas le cas dans le département de l'Ain. C'est un peu son côté vertueux !

L'UNA, par l'intermédiaire de ses structures adhérentes, pèse 96 000 emplois et il faudrait encore plus de monde. Les conditions de travail sont-elles suffisamment bonnes pour créer des vocations et garder le personnel ?

Notre secteur d'activité, l'aide à la personne dans son sens le plus large puisque nous intervenons dans la petite enfance, auprès des personnes âgées, fragilisées, sur le handicap ou dans les familles en difficulté, connaît en effet des problèmes d'attractivité. Pour des tas de raisons, et le président de l'ADAPA Marc Dupont ne me contredira pas. Le point de rémunération a été récemment augmenté, très peu, mais il n'avait pas bougé entre 2009 et 2014. Et encore, cette hausse n'a pas été reconnue partout ! L'État a versé les fonds correspondant mais quelques départements les ont utilisés pour autre chose. Pas l'Ain, rassurez-vous ! Les conditions de travail sont aussi difficiles avec des horaires découpés, beaucoup de temps partiels, un sentiment d'isolement, le risque d'intervenir seul auprès de personnes fragiles, la nécessité de disposer d'un moyen de locomotion... Nos salariés sont parfois tentés de se tourner vers le travail en établissements.

« n est loin d'être le moins vertueux des départements »



Le slogan de l'UNA est « Inventons demain ». Ne pensez-vous pas que vos usagers sont davantage préoccupés par... « aujourd'hui » ?

Bien sûr, même si l'UNA n'a pas vocation à intervenir en direct avec les usagers. On ne peut pas nier qu'un nouveau système est à inventer en matière de collaboration dans et avec les territoires, de financements décloisonnés pour assurer la totalité des soins nécessaires.

Nous croyons à la logique de « parcours » pour la personne. C'est une condition incontournable pour le maintien à domicile. En faveur du décloisonnement, l'UNA multiplie les actions de lobbying auprès des décideurs. Il nous faut un nouveau modèle économique pérenne et non des fonds de subventions conjoncturelles qui ne prennent pas en compte les réalités dans leur globalité.

L'UNA a récemment connu une petite révolution de palais... Vous avez un nouveau président et le conseil d'administration a été renouvelé. À quels changements importants peut-on

s'attendre dans la stratégie de la fédération ?

N'exagérons pas... Le président Francis Contis n'a pas souhaité se représenter. Il a été remplacé par Guillaume Quercy. En revanche, ils n'ont pas le même profil. Francis Contis était retraité et issu du milieu mutualiste, comme d'ailleurs son prédécesseur. Cette fois, nous avons un président de 36 ans, directeur de l'Uriopss d'Île-de-France (Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux), donc dans la vie active. Avec cette nouvelle présidence, la notion de terrain prendra une autre dimension, importante au moment de repenser le rôle de la fédération et le mode d'accompagnement de son réseau dont l'ADAPA n'est pas la moindre des composantes. Nous sommes également en route pour des stratégies d'alliance avec d'autres fédérations proches de nous. Nous avons la même histoire, faisons le même métier avec les mêmes missions, alors... Notre discours vis-à-vis des pouvoirs publics y gagnera en cohérence. ●

Propos recueillis par Jean-Marc Perrat

L'ADAPA en quelques chiffres

- Créée en 1959 et présente sur tout le territoire du département de l'Ain, l'association ADAPA présidée par Marc Dupont et dirigée par Martine Verne est adhérente au réseau UNA. Son siège départemental est à Bourg-en-Bresse (4, rue Tony-Ferret. Tél. 04 74 45 51 70). L'équipe de l'ADAPA est constituée de 900 intervenants à domicile (566 équivalents temps pleins) répartis dans 29 antennes locales. En 2015, 6711 personnes ont bénéficié des services de l'association, soit près de 850 000 heures réalisées à domicile ; 55 % sont attribuées par le Conseil départemental dans le cadre de la PCH (prestation de compensation du handicap) et de l'APA (allocation personnalisée à l'autonomie). L'ADAPA dispose également d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de 50 places pour les personnes âgées sur les secteurs de Miribel et Montluel. Son but est en effet d'encourager et préserver l'autonomie des personnes aidées. Le maintien à domicile est l'une de ses nombreuses priorités. Pour cela, l'ADAPA entretient des partenariats forts avec l'ADAPEI dans le cadre du handicap et avec les bailleurs sociaux du département. ●



CARREFOUR SANTÉ MENTALE PRÉCARITÉ

Le Centre Pierre Pouwels inauguré

→ Depuis quelques mois, le Carrefour santé mentale précarité s'est installé, sans tapage, au centre-ville de Bourg-en-Bresse. Avec sa façade propre et lisse, il apporte « *un lieu visible pour les invisibles* », selon la formule de son responsable, Guillaume Pégon. Les locaux viennent d'être baptisés Centre Pierre Pouwels. La filiation est évidente : médecin de santé publique arrivé dans l'Ain en 1986, Pierre Pouwels a apporté un soutien moral puissant et une aide concrète à la création du dispositif par Jean-Jacques Tabary à la fin des années 1990. Ce dernier a rappelé dans son discours combien cet homme engagé et énergique a contribué à notre dessillement devant la pauvreté et la misère qui s'était installées à nos portes. Tout en œuvrant infatigablement pour l'accès aux soins de ceux qui en sont les plus éloignés, précaires ou « sans droits », il a accompagné l'évolution et l'ouverture de la psychiatrie qui ont permis la création du CSMP. Le Dr Tabary, qui termine sa carrière et quitte le CSMP, est une autre de ces « sentinelles », éclairantes et au caractère fort, que son équipe a saluée lors de cette inauguration.

Désormais bien installé, le CSMP peut continuer son œuvre, transformant les pratiques professionnelles au carrefour du soin et du travail social, se déplaçant vers les personnes en situation de précarité et élaborant de manière collective des interventions pensées comme un filet de protection pour les plus vulnérables. ●

Centre Pierre Pouwels : tél. 04 74 52 27 73



→ Installé au 37, avenue Alsace-Lorraine à Bourg, le Centre Pierre Pouwels est ouvert de 8 h 30 à 12 h et de 13 à 17 h (16 h le vendredi).

SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE GÉRONTOLOGIE

Une journée tout bien pesée

→ Vieillir à domicile, sommes-nous prêts ? Telle était l'invitation portée par l'ADAPA et l'ADAG, qui organisaient dans l'Ain, le 6 octobre, la journée d'automne de la société Rhône-Alpes de gérontologie. Ils ont emmené leurs deux cents participants hors des sentiers battus grâce aux propos d'une sociologue, Isabelle Mallon, et d'un philosophe, Jean-Philippe Pierron, qui complétaient l'intervention très attendue du Dr Alain Colvez, médecin et directeur de recherche à l'Inserm. Ce sont neuf tables rondes tenues au printemps dans les CLIC de l'Ain qui ont ensuite nourri les échanges de l'après-midi. Où l'on a donc appris que nos organisations et nos schémas mentaux vont encore devoir évoluer. « *On a tous une part de la solution.* » ●

CELLULE DE PRÉVENTION DES SITUATIONS DE DÉTRESSE DE LA PERSONNE ÂGÉE

Relier, communiquer, soutenir pour prévenir le suicide

→ Née en 1999 dans le bassin burgien puis étendue en 2006 sur l'ensemble de l'Ain, la Cellule de prévention des situations de détresse de la personne âgée mène des actions de sensibilisation/formation des professionnels et du grand public, afin de prévenir le suicide des personnes de plus de 60 ans. « Le but est de donner des clés pour repérer la personne en souffrance.

Au premier semestre 2016, 84 professionnels, de toutes fonctions (médecins, infirmiers, aides à domicile...), ont suivi

la formation de trois jours et demi », explique Jordane Arnaud, psychologue, coordonnatrice de la Cellule. La Cellule apporte également un appui aux professionnels en intervenant auprès des personnes en souffrance morale, via du soutien psychosocial et la mise en place d'un dispositif de vigilance. En 2015, 133 situations de personnes en souffrance ont été suivies.



→ Séance de sensibilisation/formation « Du mal-être à la crise suicidaire : prévenir, repérer, évaluer, accompagner, orienter », dans le Pays de Gex.



Un soutien aux proches endeuillés peut aussi être apporté. L'action de la Cellule repose sur un partenariat étroit entre le ADAG, le CPA, et l'équipe d'une quarantaine de professionnels la composant. « Chacune des neuf cellules locales réunit un CMP et un CLIC, et pour certaines, d'autres acteurs comme des référents APA ou des professionnels de la MAIA. » Après la Journée mondiale de prévention du suicide (JMPS) le 10 septembre, la Cellule s'associe aux Journées nationales de prévention du suicide (JNPS)

en février. L'événement se décline aux niveaux national, régional – avec le CRPCS (Centre régional de prévention des conduites suicidaires) – et local. Le programme, en cours d'élaboration, s'articulera autour du thème de la récente JMPS : « Relier, communiquer, soutenir ». Des conférences seront organisées. ●

Tél. 04 74 22 11 11 www.detressepersonnesagees01.fr



Une vraie plus-value pour les patients

L'ORSAC ET L'HÔPITAL PUBLIC S'UNISSENT POUR CRÉER UN CENTRE DE SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION (SSR) À BOURG-EN-BRESSE, AFIN DE FACILITER LE PARCOURS DE SOINS DES PATIENTS, DANS UNE LOGIQUE DE COMPLÉMENTARITÉ ET DE PROXIMITÉ.

À Hauteville, le centre Orcet-Mangini, géré par l'Orsac, est spécialisé dans les soins de suite et de rééducation neurologique, locomotrice et vasculaire. À Bourg-en-Bresse, le centre hospitalier Fleyriat assure des soins de suite en matière gériatrique et cardio-respiratoire. Loin d'être deux mondes qui s'ignorent, les deux établissements ont noué de longue date des liens de coopération active. « *Orcet-Mangini a ouvert dix places d'hôpital de jour à Fleyriat en 2009* », rappelle son directeur, Alain Schneider.

Aujourd'hui, ils vont plus loin avec un projet de grande envergure, unissant leurs savoir-faire et leur volonté de toujours mieux répondre aux besoins des patients, dans une logique de proximité et complémentarité : créer un nouveau centre SSR à Bourg, de 85 lits et places. « *L'objectif fondamental, c'est rapprocher l'offre de soins de la population, développer l'offre en ambulatoire, avec de nouveaux modes de prise en charge, des collaborations facilitées entre les équipes de soins et de rééducation, pour fluidifier le retour à domicile du patient. Les établissements n'ont plus vocation à travailler seuls. C'est un projet cohérent, qui apportera une vraie plus-value pour les patients* », souligne Corinne Krencker, directrice du CH Fleyriat.

De nouvelles opportunités professionnelles

« *Aujourd'hui, l'offre en soins de suite dans l'Ain ne répond pas aux besoins, en termes de quantité et proximité* », confirme Alain Schneider. Le nouvel équipement burgien facilitera une prise en charge immédiate post-séjour. Une partie de l'activité du centre Orcet-Mangini y sera transférée. « *Ce qui restera à Hauteville répondra aux besoins particuliers en longs séjours et rééducations neurologiques lourdes et complexes.* »

Qui dit transfert d'activité dit transfert de personnel. « *C'est un projet attractif pour les équipes médicales et soignantes, qui offre de nouvelles opportunités professionnelles.* » Élaboré en concertation avec les salariés, le projet social ouvre aussi des possibilités de reconversion pour ceux qui souhaitent rester sur le Plateau d'Hauteville – une partie d'Orcet-Mangini étant transformée en foyer d'accueil médicalisé – et de mobilité inter-établissements au sein de l'Orsac. ● **A.P.**



UN INVESTISSEMENT DE 30M €

Ouverture en 2021

Approuvé par l'ARS (Agence régionale de santé) en 2016, le projet est sur les rails. Bel et innovant exemple de « partenariat public/privé atypique », il exige un montage juridique, financier, pratique, organisationnel, humain, plutôt complexe. Le comité de pilotage, réunissant les équipes de direction et des professionnels de terrain des deux centres, s'est attelé à la tâche. Le programme architectural, avec toutes ses exigences liées aux regroupements des plateaux techniques, des équipes de travail, est défini. L'appel d'offres sera lancé fin 2016, pour un début des travaux de construction prévu en 2019 et une ouverture en 2021. Côté budget, compter 30 M €, dont 11,6 M € financés par l'ARS.

Le vaste bâtiment sera situé dans l'enceinte de l'hôpital, derrière le bâtiment administratif. Les patients y gagneront en proximité et confort : vastes chambres, individuelles ou doubles, sanitaires privés... Et le personnel en outils de travail performants, avec des plateaux techniques novateurs.

→ L'équipe de l'hôpital de jour du centre Orset-Mangini à Fleyriat

LE PÔLE HABITAT JEUNES

Un tremplin vers le logement in

LES RÉSIDENCES JEUNES GÉRÉES PAR ALFA3A DÉVELOPPENT TOUTES LA MÊME EXIGENCE : UNE PRISE EN CHARGE INDIVIDUALISÉE ET BASÉE SUR UN PROJET. LA SORTIE DU JEUNE DOIT SE PRÉPARER DÈS SON ARRIVÉE ET TOUT AU LONG DES DEUX ANS DE SA PRÉSENCE.

C'est ainsi qu'Emmanuel Maître résume la démarche qui anime les équipes des résidences jeunes. D'un point de vue pratique, les dossiers APL sont complétés et envoyés; les services sont inclus; seule la différence de loyer est à régler. « *Ce qui est souvent apprécié par les familles, c'est l'accompagnement pour les démarches* », précise Delphine Grobon, responsable des résidences étudiantes.

Différents partenaires au service d'un projet

Le soutien ne se limite pas au volet administratif. Comme l'explique Emmanuel Maître : « *Ce qui nous démarque des autres, c'est l'individualisation de la prise en charge. On a du personnel compétent et impliqué, toujours sur place.* » La diversité des jeunes pris en charge suppose d'écouter leurs besoins et de s'adapter à leur situation. Certains nécessitent la formalisation d'un projet et la mise

en place d'un suivi régulier quand d'autres n'ont besoin que d'actions ponctuelles.

Ces échanges créent un cadre sécurisant. Pourtant, il ne s'agit pas de résoudre tous les problèmes seuls mais d'orienter, de relayer et d'accompagner le jeune dans la construction de son avenir. Des liens sont développés avec différents acteurs de terrain, qu'il s'agisse de clubs sportifs ou culturels pour favoriser leur socialisation, de la Mission locale pour les questions socio-professionnelles ou de partenaires du monde de la santé. Les autres pôles d'Alfa3a, telle la Mife, sont aussi mis à contribution.

Des réponses dans l'air du temps

Face aux nouvelles problématiques auxquelles est confrontée la jeunesse, l'accompagnement doit évoluer. L'accroissement du nombre d'étudiants connaissant des ruptures familiales, des soucis psychologiques ou de dépendance impose une mutualisation des compétences au sein du pôle Habitat Jeunes.

De même, loin de l'image désuète que pourrait induire le terme « foyer », les résidences jeunes s'adaptent aux nouveaux besoins en terme de confort, de services ou de sécurité. Il s'agit, pour Delphine Grobon, de l'une des raisons pour lesquelles les jeunes font confiance à Alfa3a : « *On essaie d'être en lien avec l'actualité et la réalité des jeunes, y compris pour le côté fashion des appartements.* » ●



→ Delphine Grobon et Emmanuel Maître

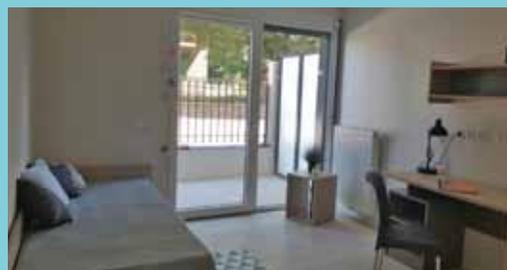
UNE ACTIVITÉ EN CROISSANCE

De l'indépendance à l'autonomie

L'accès à un logement stable est pour chaque jeune une étape cruciale, parfois difficile. « *Le logement est un passeport pour la socialisation et l'insertion* » rappelle Emmanuel Maître, coordinateur de l'habitat à Alfa3a. S'épanouir dans son logement, c'est pouvoir mener à bien ses projets, que l'on soit étudiant, jeune actif ou en construction de projet.

Les résidences jeunes d'Alfa3a se distinguent par l'accompagnement qu'elles proposent à leurs usagers, issus d'horizons très divers, souvent confrontés à leur première expérience dans un logement indépendant. Avec 490 places, elles représentent un sixième du pôle immobilier d'Alfa3a. En se développant, le pôle apporte son expertise et des réponses adaptées aux besoins changeants du public et à ses partenaires.

Son action fait écho aux trois « a » de l'association. L'hébergement, bien qu'essentiel, n'est qu'une composante de l'accompagnement proposé aux jeunes. Ils sont guidés dans tous les secteurs de la vie en les associant à la construction de leur parcours. Objectif : le logement autonome. ●



→ La résidence de Saint-Julien-en-Genevois

dépendant et autonome



LES 3 SAULES À BOURG

Une résidence riche de sa diversité

→ À la résidence des 3 Saules, la mixité en terme de publics et de projets est très importante. Pour Emmanuel Maître, son directeur, c'est elle qui lui donne toute sa richesse.

Plus du tiers de la résidence est occupé par un public de "droit commun" réunissant des jeunes en formation, actifs, en projet ou en recherche d'emploi. Grâce à des conventions passées avec l'École des parents et éducateurs de l'Ain et la Protection judiciaire de la jeunesse, certains sont placés pour stabiliser leur situation en sortie de foyer, avant de retourner en logement autonome. Un accueil séquentiel est proposé pour des alternants venant à Bourg sur des semaines éclatées. Âgés de 16 à 20 ans, 36 jeunes sportifs de la JL, de l'USB ou du FBBP sont hébergés. Ils peuvent concilier le sport de haut niveau et les études, tout en bénéficiant d'un accompagnement à l'insertion socio-professionnelle. En partenariat avec l'ORSAC, la résidence accueille également douze personnes issues d'un centre de réinsertion professionnelle, en formation d'aide-soignant ou d'auxiliaire de vie scolaire.

Vers l'autonomie

Le projet phare de la rentrée 2016, c'est l'accueil du DAVA (dispositif d'accompagnement à la vie

autonome) piloté par l'ADAPEI. Pour Emmanuel Maître, ce service « colle parfaitement à notre projet social. Accompagner les jeunes à l'autonomie est le cœur de notre métier ». Ce dispositif prépare l'accès à une vie autonome de huit jeunes âgés de 18 ans, précédemment hébergés à l'IME Georges-Loiseau de Villereversure. Il exige une synergie entre les deux partenaires dont les réseaux bénéficient aux jeunes.

Entre individualisation et émulation

En accueillant des publics variés, les 3 Saules favorisent une émulation entre les jeunes. Une entraide se met en place : ceux qui vivent des situations plus délicates bénéficient des expériences positives des autres. Le restaurant, ouvert sur l'extérieur, agit comme le lieu de vie par excellence pour les échanges et la socialisation. La diversité impose une individualisation du suivi encore plus importante que dans les autres structures. La logique de partenariat est indispensable, comme le rappelle Emmanuel Maître : « Les 3 Saules ne peuvent fonctionner que s'il y a un travail de partenariat local fort. » La spécificité des jeunes accueillis conduit aussi au tissage de partenariats au coup par coup. ● Ch. M.

→ Repris par Alfa3a en juillet 2015, Les 3 Saules sont encore en transition. Un plan de rénovation des logements est engagé et une ouverture sur la ville est planifiée, dans le cadre de l'aménagement du quartier de la Reyssouze.

EN BREF

→ Au total, 292 logements

À Bourg-en-Bresse, Alfa3a compte trois résidences étudiantes : Les Bons-Enfants (35 logements), Récamier (86), Les Sardières (30). Trois autres résidences étudiantes sont situées à Lyon (57), Oyonnax (62), Saint-Julien-en-Genevois (22).

→ Deux nouvelles résidences

Elles viennent d'être ouvertes à la rentrée : la première, à Saint-Julien-en-Genevois, répond aux difficultés rencontrées par les jeunes dans un secteur frappé par la pression sur l'immobilier. Elle propose 50 appartements jeunes actifs et 22 logements étudiants. Même constat à Mâcon avec une résidence jeunes actifs de 37 logements.

→ Ferney-Voltaire

Alfa3a sera impliqué dans la ZAC Innovation avec un projet de résidence étudiante, un foyer jeunes travailleurs et une RHVS (résidence hôtelière à vocation sociale). En parallèle, des réflexions sont engagées autour de résidences intergénérationnelles dans l'Ain, l'Isère et le Rhône.



LE LOGICIEL OGIRYS SE MET EN PLACE

Le dossier informatisé, une vraie a

DEPUIS 2013, L'ADAPEI S'EMPLOIE À POURSUIVRE SON DÉVELOPPEMENT EN TERME DE CULTURE INFORMATIQUE. LA RÉNOVATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION A DÉBUTÉ AVEC LE CLOUD, SERVEUR COMMUN CENTRALISANT LES DONNÉES DES STRUCTURES DE L'ASSOCIATION, MAIS LE PRINCIPAL CHANTIER RESTE L'INFORMATISATION DU DOSSIER DE L'USAGER.



→ Forte de ses 23 ans d'expérience dans un IME, dont 8 en tant que pilote qualité, Pascale Poncet-Giaj est chargée de mission Ogirys depuis avril.

Le projet a débuté en 2015 avec la mise en place d'un comité de pilotage regroupant la direction, la chef de projet et quatre directeurs d'établissements représentant tous les secteurs d'activité de l'Adapei. Son rôle était de mettre à plat les propositions et de fixer des orientations stratégiques. Après des rencontres avec d'autres Adapei, le choix s'est porté sur la solution Ogirys de Socianova. Il s'agit d'une solution accessible en ligne qui ne nécessite pas d'installation de logiciel.

Un travail sur le long terme

Pour rendre ce logiciel en adéquation avec les attentes de l'association, ses membres ont réalisé des paramétrages six mois avant les premiers déploiements. Le comité s'appuie sur l'accompagnement du prestataire Socianova et sur Pascale Poncet-Giaj, chargée de mission, qui fait l'interface entre la direction et les établissements sur les aspects techniques et pratiques. Plus généralement, l'informatisation du dossier de l'utilisateur est au service de l'amélioration continue de la qualité d'accompagnement des personnes : une personne, un parcours, un dossier. ●

FORMATION

Un développement « étape par étape »

→ Le déploiement d'Ogirys se fait par phases, en douceur. Six sites pilotes, représentant les champs d'action de l'Adapei, ont été identifiés pour utiliser les fonctions du logiciel en avant-première.

Dès mars dernier, les directeurs et secrétaires de toutes les structures ont été formés à l'utilisation du volet administratif d'Ogirys. Des ajustements seront réalisés avant le déploiement global en se basant sur leur expérience.

échanger des informations sur les personnes accompagnées. D'ici fin octobre, le calendrier permettra de gérer les emplois de temps de tous, de planifier les activités et d'associer des ressources matérielles. ●

FAIRE REMONTER LES BESOINS

→ 700 questions et remarques ont déjà été envoyées par les utilisateurs via le logiciel. Elles sont centralisées par les référents, l'interface avec le siège, avant que d'éventuelles modifications ne soient décidées par le comité de pilotage.

La prochaine échéance majeure est la formation des personnels médicaux et paramédicaux, préalable à la mise en œuvre du dossier médical. Il se distingue du dossier santé partagé, déjà en place, qui ne contient que des informations générales (allergies, traitements...). L'objectif : déploiement complet à l'horizon 2018.

Des relais internes

Au sein de chaque site pilote, des secrétaires, chefs de service et éducateurs ont été nommés référents. Ils ont appris à maîtriser l'ensemble du logiciel et sont des ressources pour leurs collègues, qu'ils sont chargés de former. Le déploiement administratif donne pleine satisfaction. Pour Coralie Guenard, secrétaire au foyer de Treffort et référente : « On ne trouve que des points positifs en terme de communication, avoir vraiment la bonne info, être sûr que ça soit la dernière, qu'elle soit à jour ». Depuis juin, avec quatre collègues référents, l'équipe éducative est formée. Des séquences d'une heure et demie permettent de présenter les différents aspects du logiciel. Depuis la rentrée, les éducateurs commencent à utiliser Ogirys ; progressivement, d'autres fonctionnalités sont testées. Les utilisateurs peuvent déjà ajouter et



→ Coralie Guenard, secrétaire, est devenue formatrice.

avancée pour les professionnels et les usagers

L'informatisation : évolution ou révolution ?

Même si la mise en place d'Ogirys implique une surcharge de travail, l'informatisation est universellement saluée comme un progrès. Mais est-ce un bouleversement ?



→ À l'ESAT du Pennessey comme dans tous les sites pilotes, chaque formation est centrée sur une fonctionnalité spécifique du logiciel.

les échanges d'informations entre différentes structures. Un ESAT accueillant un jeune d'IME en stage peut recevoir toutes les informations utiles.

Dans une logique de parcours, un foyer récupérera une partie des dossiers d'un jeune avant même son admission. De même, le travail en interstructures permet une centralisation des informations. Il sera possible d'avoir une vue des listes d'attente à l'échelle de l'association.

Des réflexions

La mise en place du dossier de l'utilisateur est aussi un moyen de mener des réflexions de fond sur l'accès au dossier médical, l'échange d'information ou le secret professionnel. Elle est l'occasion d'harmoniser les pratiques et les documents entre les différentes structures. Certains sujets restent encore en suspens. Le droit d'accès des usagers, possible grâce à une connexion Internet sécurisée, n'a pas encore été arbitré. De même, la gestion des paiements et des adhésions ne sera prise en charge qu'ultérieurement. ●

« Pas forcément » si l'on en croit Coralie Guenard. Ce serait plus une simplification, un regroupement de bases de données dans un même logiciel. Il est aussi un outil précieux de management et contrôle qualité, notamment pour la constitution de rapports de suivi d'activité. Les avancées ne concernent pas que la partie administrative. Les listes de partenaires, de parents et de professionnels actualisées permettent aux éducateurs d'être plus autonomes et d'avoir accès aux informations dont ils ont besoin.

Des changements plus profonds

Pour d'autres, notamment ceux ayant une faible expérience avec l'informatique, la transition sera plus longue. Elle nécessitera un accompagnement face aux changements dans la pratique quotidienne. Le dossier informatisé donne un rôle essentiel à l'éducateur et renforce l'interdisciplinarité. Par des traces écrites centralisées, il rend l'information plus fiable et transparente. En parallèle, il accroît l'interdépendance entre les professionnels.

Le principal atout d'un dossier informatisé reste

SÉCURITÉ

→ Confidentialité et sécurité

● *Ogirys offre un certain nombre de garanties concernant la protection des données :*

- Chaque salarié ou intervenant ponctuel a un accès propre, défini par ses fonctions, ses besoins dans le respect de la réglementation.

- Des contrôles détaillés des flux d'utilisateurs sont possibles. Les droits peuvent être assujettis à certains jours.

- Il est possible de définir l'accès des utilisateurs champ par champ.

- Un droit à l'oubli peut être configuré pour les transmissions d'informations non médicales.

- Les informations sont stockées sur un serveur de Socianova qui bénéficie d'un agrément de l'Agence des systèmes d'informations partagées de santé pour l'hébergement des données de santé.

- Le dossier est déclaré à la CNIL. ●



→ FICHE ACTION



→ Delphine Lorreard, présidente de l'association, et Aurélie Alvarez, éducatrices Montessori, animent les ateliers.

Les Chemins de traverse pour aider l'enfant à faire lui-même

NÉE EN 2015 À L'INITIATIVE DE PARENTS, L'ASSOCIATION ANIME DES ATELIERS MONTESSORI POUR LES 3-6 ANS À BOURG-EN-BRESSE. PREMIÈRE ÉTAPE VERS LA CRÉATION D'UNE ÉCOLE.

→ L'action

Comment accompagner l'enfant dans sa scolarité ? Quelles sont les approches éducatives lui permettant d'apprendre avec plaisir, en favorisant son autonomie, en progressant à son rythme ? Réunis par la réflexion sur l'éducation et les pédagogies alternatives, des parents ont créé en 2015 l'association Les Chemins de traverse, qui compte aujourd'hui une cinquantaine d'adhérents. La réflexion mène à l'action : créer un lieu offrant aux enfants un accompagnement basé sur la pédagogie Montessori, dans le bassin de vie burgien.

Deux bénévoles, Delphine Lorreard, présidente, et Aurélie Alvarez – par ailleurs, enseignantes de métier – se sont formées. L'association a acquis et fabriqué le matériel adapté. À la rentrée 2015, elle a ouvert des ateliers pour les 3-6 ans, en petits groupes (de 5 à 8 enfants), dans les locaux de l'ancien centre loisirs de la JL, à Bourg-en-Bresse. Sur

l'année, près d'une quarantaine d'enfants les ont fréquentés. Éducatrices et parents dressent un premier bilan positif, observant une évolution des enfants vers une meilleure concentration, patience et autonomie.

→ La philosophie

La pédagogie Montessori repose sur les notions de liberté, autodiscipline, respect du rythme et de la singularité de chacun, apprentissage par l'expérience. L'atelier se déroule dans une ambiance « aide-moi à faire moi-même » : chaque enfant choisit son activité, vue auparavant avec l'éducatrice, puis la pratique en autonomie, le temps qu'il souhaite. « L'enfant est motivé, donc il est attentif, concentré ; il apprend avec plaisir. Tout est conçu pour l'accompagner vers la motricité fine, le langage, en éveillant tous ses sens, sa créativité », souligne Aurélie Alvarez.

L'association s'inscrit dans une réflexion plus vaste sur le monde de demain, le lien de l'homme à la nature. Les Chemins de traverse nouent des liens avec des associations de soutien à la parentalité, participent au mouvement Colibris, à la Journée de la transition citoyenne, au Salon des alternatives...

→ Les moyens

L'action repose entièrement sur le bénévolat. Alimenté par les adhésions et participations des familles, le premier budget annuel (10 000 €) a permis d'acquérir ou fabriquer le matériel adapté, louer la salle et amorcer la constitution d'un modeste fonds de trésorerie en vue du projet d'ouverture d'une école. Pour l'instant, l'association fonctionne sans subvention. Un magasin bio donne des fruits de saison pour les collations des enfants. Tous les soutiens sont les bienvenus. ●

EN PRATIQUE

→ **Les ateliers** ont lieu le lundi, de 9 à 11 h, et le mercredi, de 9 à 11 h et de 15 h 30 à 17 h 30, hors vacances scolaires, dans les locaux de la JL (42, rue Charles Robin à Bourg-en-Bresse), en présence d'une éducatrice Montessori et d'une assistante.

→ **Des forfaits trimestriels** sont proposés (135 € pour l'atelier du lundi, 165 € pour celui du mercredi, réduction de 10 % dès le deuxième enfant d'une fratrie).

→ **Une future école** : l'association souhaite ouvrir une école Montessori à la prochaine rentrée, avec une classe pour les 3-6 ans la première année puis une deuxième classe pour les 6-12 ans l'année suivante.

→ **Pour en savoir plus** :
tél. 07 83 78 69 24
ou 06 75 00 63 57
www.leschemins-detrasverse.fr



→ L'enfant apprend par l'expérience, de manière concrète, à son rythme.

Ombres et lumières sur la fin de vie



Dr Vianney Perrin,
chef de service de l'équipe mobile
de soins palliatifs du CH de Fleyriat

LE RECOURS AUX SOINS PALLIATIFS POSE DE NOMBREUSES QUESTIONS : DE QUOI S'AGIT-IL ? Y A-T-ON ACCÈS FACILEMENT ? QUI DÉCIDE ? QUE DIT LA LOI SUR LA FIN DE VIE ? QUE SIGNIFIE ACCOMPAGNER ? COMMENT FAIRE RESPECTER SA VOLONTÉ ? COMMENT AFFRONTER LA SOUFFRANCE PHYSIQUE ET PSYCHIQUE ? POUR TENTER DE RÉPONDRE À CES INTERROGATIONS, NOUS AVONS RENCONTRÉ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ. LA PLUPART TÉMOIGNENT QUE CHEMINER AVEC LES PERSONNES EN FIN DE VIE EST INTENSE. CE N'EST NI MORBIDE NI DÉPRIMANT.

ENQUÊTE : AURÉLIE SEIGNEMARTIN,
MICHEL BELLATON
PORTRAITS : CORINNE BERTRAND

« Le soin palliatif n'est plus un sujet tabou. »

Début 2015, Corinne Krencker, directrice du Centre hospitalier de Bourg-en-Bresse, se félicite publiquement de l'ouverture d'une unité dédiée aux soins palliatifs à Fleyriat. Ce service est complémentaire de l'équipe mobile de soins palliatifs et accompagnement (EMASP) déjà bien en place. « *C'est un vrai progrès, un vrai projet dans la maison, né d'un besoin. Les mentalités évoluent et le soin palliatif n'est plus un sujet tabou.* »

Un peu plus de 800 personnes meurent chaque année à l'hôpital Fleyriat. En France, 600 000. La moitié des décès se produisent dans des conditions requérant des soins palliatifs. Tous les patients qui rentrent en soins palliatifs ne vont pas mourir dans l'unité, il n'en reste pas moins

que l'esprit de ses soins porte en lui la conviction qu'il y a quelque chose à vivre, même quand le temps est compté. Pendant longtemps, hôpitaux et institutions, pour être efficaces, n'en étaient pas moins impersonnels, mal à l'aise face aux besoins spécifiques des personnes en fin de vie. Depuis vingt ans, plusieurs lois ont changé la donne et redonné une place aux mourants dans la société.

Aujourd'hui, la société bouscule les institutions. Il n'y a qu'à voir l'intérêt suscité par les conférences sur la sédation, la thématique de l'euthanasie de la fin de vie, organisées par le Comité d'éthique de Fleyriat, pour s'en persuader. Du coup, les progrès sont énormes, notamment en milieu hospitalier, même si les financements restent insuffisants.

Se préparer à l'inéluctable

« Les soins palliatifs prennent beaucoup de temps. »



▶ Antoine Armand, coordinateur infirmier de l'Asdomi

Le médecin traitant pose le cadre

« Quand on arrive en fin de vie, le premier relais c'est le médecin traitant qui connaît bien son patient pour travailler sur le soin palliatif », confie Antoine Armand, l'un des coordinateurs infirmiers de l'Asdomi* à Bourg-en-Bresse. Si la personne est maintenue à domicile, parallèlement aux soins infirmiers prescrits par le médecin, l'association fait intervenir une équipe d'aides-soignants qui se relaie. Ils vont s'attacher au confort du patient, à son bien-être, s'il a des douleurs, s'il est angoissé, agité ou déprimé... L'infirmier coordinateur reçoit leurs transmissions écrites et orales. « Les aides-soignants apprennent à prendre du recul. Le décès, c'est tout sauf banal. Ressentir de la peine, c'est tout à fait normal quand on a suivi la personne pendant des mois. »

Que dit la loi ?

En fait, il y a plusieurs lois depuis la fin des années 90 sur la problématique de fin de vie dont on débat en France depuis une quarantaine d'années.

→ D'abord, celle dite « Kouchner » en 1999. Avec elle, la fin de vie devient un droit pour tous sur tout le territoire français. Une place importante doit être accordée aux soins palliatifs dans tous les hôpitaux.

→ En 2005, la loi dite « Léonetti » renforce l'obligation de dispenser des soins palliatifs. Cette loi aborde trois thèmes en particulier : la procédure d'arrêt ou de limitations de traitement, la volonté du malade (à même d'établir des directives anticipées – relayées par une personne de confiance – sur sa fin de vie) et l'acharnement thérapeutique qui ne doit pas être inutile si le seul objet est le « maintien artificiel de la vie ».

→ En février 2016, les précédentes directives sont une nouvelle renforcées. La loi tend au développement des soins palliatifs. La garantie de l'accès aux soins palliatifs sur l'ensemble du territoire est inscrite dans la loi. Elle prévoit que les étudiants en médecine, les médecins, les infirmiers, les aides-soignants, les aides à domicile, les pharmaciens et les psychologues cliniciens auront obligation de suivre une formation spécifique aux soins palliatifs.

Comment trouver une forme d'apaisement face à l'inéluctable ? Que faire et que dire ? Comment favoriser une bonne collaboration avec l'équipe médicale ? Les questions que posent les soins palliatifs sont nombreuses : de quoi s'agit-il ? Y a-t-on accès facilement ? Qui décide ? Que dit la loi sur la fin de vie ? Que signifie accompagner ? Comment faire respecter sa volonté ? Comment faire face à la souffrance, physique comme psychique ?

« Il n'y a aucune fin de vie qui se passe de la même manière. »



▶ Nathalie Boudier, infirmière formée à l'accompagnement de la fin de vie

Être présent

« Ici, nous sommes confrontés à la fin de vie assez souvent. Mais il n'y en a pas une qui se passe de la même manière. Après les médicaments, le plus important, c'est d'être présent auprès du résident. » En 2015, sept d'entre eux sont décédés aux Ancolies, à Péronnas, un EHPAD qui a toujours été sensible à ces moments si particuliers pour tout l'établissement.

Écoute, équipes, soins

■ HAD Fleury

L'hospitalisation à domicile (HAD) permet d'assurer au domicile du malade, pour une période limitée mais révisable, en fonction de l'évolution de son état de santé, des soins médicaux et paramédicaux continus et nécessairement coordonnés. Elle permet d'éviter ou de raccourcir l'hospitalisation en services de soins aigus, lorsque la prise en charge à domicile est possible. L'HAD du Centre hospitalier de Bourg-en-Bresse travaille en étroite collaboration avec les professionnels de santé libéraux de la zone d'intervention.
Contact : 04 74 45 45 00

■ Unité de soins palliatifs de Trévoux

Elle assure les soins intensifs relationnels, la lutte contre la douleur, le soutien psychologique. Afin de garantir une prise en charge de qualité, le service de soins palliatifs du Centre hospitalier de Trévoux travaille en étroite collaboration avec l'association l'Envol et le Centre Léon Bérard.

Contact : 04 74 10 51 21

■ L'association de soutien aux soins palliatifs

Le malade, le médecin ou la famille peuvent demander l'accompagnement

d'un bénévole. Ces accompagnements sont gratuits et durent le temps que choisit la personne malade et cessent si elle le souhaite.

Contact : 04 74 51 25 43

■ L'unité de soins palliatifs (USP) du Centre hospitalier de Bourg-en-Bresse

Il a ouvert ses portes en janvier 2015. Sa vocation est d'accueillir des patients en situation d'inconfort critique afin d'améliorer leur qualité de vie et de leur permettre de réintégrer leur lieu de vie. Cette unité travaille en étroite collaboration avec les équipes mobiles (soins palliatifs, équipe

mobile de gériatrie...) ainsi que le service d'hospitalisation à Domicile.

Contact : Tél : 04 74 45 44 31

■ L'équipe mobile d'accompagnement et de soins palliatifs (EMASP)

Elle est composée de deux médecins, de deux infirmiers, de deux psychologues, d'un assistant de service social et de deux secrétaires médicales. Elle a pour mission de conseiller, accompagner, soutenir les personnes malades et leur entourage ainsi que les professionnels de santé. Elle a un rôle de formation.

Contact : 04 74 45 40 65

« L'unité de soin palliatif est un lieu de passage, à un moment donné, avec une équipe particulière, dans un lieu particulier pour aider le patient dans une période qui n'est pas facile du tout, soit parce qu'il y a de la douleur, de l'angoisse, de l'essoufflement, parce que la famille n'en peut plus, parce que les soignants qui s'occupent du patient, localement, à domicile ou dans les services n'en peuvent plus... Mais, attention, tous les patients qui rentrent ne vont pas mourir dans l'unité. »

Respecter la volonté du patient

« D'ores et déjà, nous pratiquons un vrai travail d'équipe en réseau. »



▼ Le docteur Alexandre Pirollet, directeur de l'unité de soins palliatifs de Fleyriat



→ L'EMASP conseille, accompagne et soutient les personnes malades, leur entourage ainsi que les professionnels de santé.

Ouverte sur les nouvelles techniques

L'unité de soins palliatifs est un maillon de la chaîne de la prise en charge du patient qui ne pourra pas guérir. Au même titre que l'équipe mobile ou l'HAD.

« Les soins palliatifs, c'est respecter la volonté du malade en fin de vie et mobiliser toutes les compétences autour de lui. Dans l'Ain, il existe une unité de soins à Fleyriat et une petite unité à Trévoux, pour les patients limitrophes de Lyon. Il y a des lits de courts séjours à Hauteville sans qu'il s'agisse d'une unité en tant que telle. Cette prise en charge intensive s'adresse à un petit nombre de patients parce qu'habituellement les situations peuvent être gérées autrement. L'unité va intégrer de nouveaux locaux probablement en 2017, portant ainsi le nombre de lits à 12 contre 8 actuellement.

Si nous avons notre place dans des situations très spécifiques, nous sommes très demandeurs d'ouvertures en termes de pluridisciplinarité et de nouvelles techniques avec les bénévoles, avec la HAD, avec les autres services, ainsi qu'aux approches non médicamenteuses (homéopathie, toucher empathique, hypnose, phytothérapie)... » ●

Conseiller et soutenir

L'équipe mobile d'accompagnement et de soins palliatifs se déplace au pied des lits des malades, au sein de l'établissement (Fleyriat, résidence E. Pélicand et Hôtel Dieu) ou en dehors, dans un rayon de 35 km.

Tout patient peut l'interpeller, ou son entourage, un professionnel de santé, un médecin. « Notre objectif est d'apporter la meilleure qualité de vie possible. C'est une prise en charge de la personne dans toutes ses dimensions », selon Laurianne Bonnard, infirmière coordinatrice référente. Autre mission : diffuser la démarche des soins palliatifs. « Une personne ne va pas mourir, ni plus vite, parce qu'elle est en soins palliatifs. » ●

À quand des lits HAD pour les SSIAD ?

Patricia Trichot, directrice de l'Asdomi (service de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les adultes handicapés), le regrette.

Dans le cas d'une personne bénéficiant de la HAD, les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ne peuvent pas intervenir. Patricia Trichot le souhaite : « On pourrait nous attribuer quelques lits en soins palliatifs pour accompagner davantage de personnes en fin de vie à leur domicile. On ne va mourir qu'à l'hôpital ! L'EMASP travaille avec nous et soutient nos équipes. Notre volonté est de fluidifier le parcours des personnes. On ne change pas de soignants du jour au lendemain. »

« La prise en charge à domicile trouve ses limites car nous ne pouvons pas accompagner la personne 24 h sur 24. »



→ Ingrid Deperraz, AVS à l'Adapa Nantua-Izernore

→ Carole Charnay, AVS de l'ADMR Bresse-Revermont



« La fin de vie, c'est vraiment une équipe. »

Des professionnels préparés

Diplômée depuis 2010, Ingrid Deperraz est auxiliaire de vie sociale de l'Adapa sur le secteur de Nantua Izernore.

« À mes débuts, je suis intervenue dans le cadre de la HAD (hospitalisation à domicile) d'une personne d'environ 80 ans atteinte d'un cancer. Je l'ai accompagnée pendant trois semaines en essayant qu'elle conserve le plus possible son autonomie. Je l'aidais pour la toilette, l'habillage et les soins de confort (crème, eau de toilette...). Puis la personne a été hospitalisée et est décédée à l'hôpital. » La jeune femme se dit préparée à l'accompagnement ultime. « On est souvent là aussi pour soulager les aidants. Quand on est formé, on apprend qu'il faut le faire car, avec la fatigue, la dépression peut arriver, voire la maltraitance... » ●

Partir dignement, dans la sérénité

Depuis quinze ans, Carole Charnay intervient à domicile en tant qu'auxiliaire de vie sociale de l'association ADMR Bresse Revermont située à Saint-Étienne-du-Bois.

« Nous sommes des gens de terrain. Chaque situation de fin de vie est propre à elle. Dans ces situations, notre but est d'apporter une meilleure qualité de vie à la personne accompagnée, qu'elle puisse partir dignement, dans la sérénité. » Outil indispensable : le cahier de liaison au domicile de la personne. Mais échanger avec les autres intervenants et la famille est tout aussi important. « Pour que ça se passe bien, il faut une équipe pluridisciplinaire. Sur notre secteur, nous travaillons très bien avec les infirmiers libéraux et le médecin. La personne peut être accompagnée par l'EMASP. Ce sont des professionnels humains qui nous prennent en compte. Les AVS, nous sommes le dernier maillon auprès de la personne. » ●

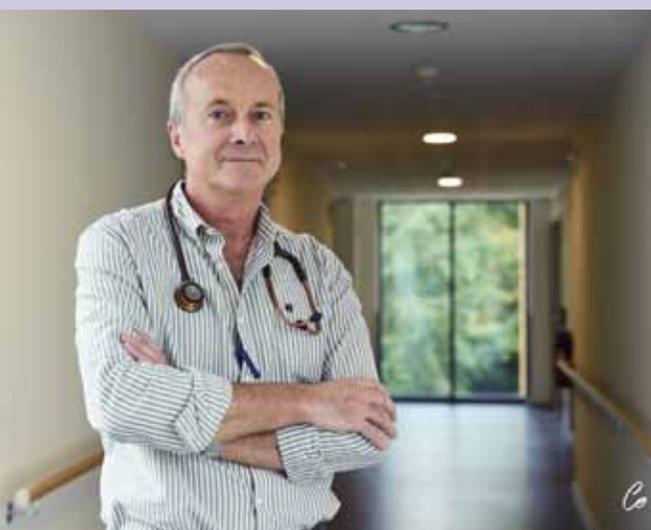
En établissement (EHPAD, MAS et foyers de vie pour personnes handicapées vieillissantes), l'accompagnement des résidents en fin de vie implique des soins pour apaiser la souffrance physique et morale. Cela passe par le confort physique et de l'apaisement moral.

Apaiser la souffrance

■ La sédation profonde

La nouvelle loi « Leonetti Claeys » du 2 février 2016 garantit aux patients le droit d'imposer aux médecins leur volonté quant à leur fin de vie, sous certaines conditions. L'article L. 1110-5-2 permet notamment aux patients de bénéficier d'une sédation profonde et continue jusqu'au décès. L'objectif est d'éviter la souffrance du patient et l'obstination déraisonnable.

« Il faut éviter une mobilisation inopportune. »



▼ Frédéric Robin, médecin et gériatre de l'Ehpad Les Ancolies

▼ Christine Petay, infirmière à la MAS de Montplaisant



« Tous les services de la MAS participent. »

« On essaie d'en parler... »

À l'EHPAD Les Ancolies de Péronnas, les résidents voient chaque jour le personnel. La nuit, une infirmière et une aide-soignante veillent sur eux. Toute altération de leur état général est signalée à l'infirmière en service ou au médecin. Quand le pronostic vital est engagé, la personne âgée est soit hospitalisée, soit prise en charge par l'établissement. Frédéric Robin, médecin des Ancolies et gériatre, précise : « Je prends le temps de discuter avec la famille avant de prendre une décision. » En cas de prise en charge, un plan d'accompagnement est mis en place avec l'équipe soignante présente pour apporter le plus de confort possible au résident. « C'est éviter une mobilisation inopportune, favoriser des aliments plaisirs, des soins d'hygiène et mettre en place une thérapeutique adéquate pour soulager la personne. » Infirmières, aides-soignants, psychomotricienne et médecin se relaient jusqu'à la relève une fois par semaine. Mais pour faire ces métiers-là, il faut aimer, rappelle Frédéric Robin : « Il y a forcément un investissement personnel, donc un coût pour le personnel soignant quand on perd une personne. On essaie d'en parler le plus possible... » ●

« Ici, c'est leur lieu de vie. »

À Saint-Paul de Varax, à la Maison d'accueil spécialisée Montplaisant, l'accompagnement des personnes handicapées en fin de vie a évolué. « Avant, les résidents en fin de vie étaient hospitalisés. Depuis 2012, tout est repensé pour les accompagner jusqu'au bout. Ici, c'est leur lieu de vie », confie Christine Petay, infirmière en poste depuis 2011, et Céline Micholet, aide-soignante entrée en 2008 (absente sur la photo). Le personnel est formé et les partenariats se sont développés. « On fait appel à l'EMASP qui peut nous apporter d'autres solutions. Mais en général, l'équipe mobile confirme nos pratiques. » Pour prendre en charge un résident en fin de vie, infirmières et médecin se concertent. Et tous les services se mobilisent. « On fait tout ce qu'on peut pour l'accompagner, pour qu'il parte dignement. » Peu de résidents ont la parole. Observer la gestuelle est donc capital. « On s'adapte au rythme du résident à chaque moment de la journée. » Jusqu'à privilégier son environnement personnel. « Le handicap mental, ça ne fait pas de différence. Si le résident est en chambre double, on le place dans une chambre seule car ce n'est pas facile pour les autres résidents de son groupe de vie. » ●

« Les bénévoles sont des personnes concernées par la souffrance d'autrui. Formés et encadrés par notre association, ils ne sont ni des soignants ni des psychologues ni des religieux, ni de la famille, ni des amis. Ils n'ont aucune casquette. Ils ne sont pas là pour apporter une solution, mais juste leur présence et leur écoute. Cette écoute est sans réponse et c'est là toute la difficulté de l'apprentissage. »

Écoutes bénévoles

« D'une façon générale, nous manquons cruellement de bénévoles. »



Le docteur Jean-Pierre Bucher, président de l'Association de soins palliatifs

Les bénévoles à la rescousse

« Tout se passe dans une confidentialité absolue. Qu'il s'agisse du milieu hospitalier où un service sait toujours quand un bénévole va venir, comme pour le kiné ou la psychologue, ou du domaine privé avec ce que nous appelons des "accompagnements de deuil", pour la personne qui éprouve un grand vide, et des "accompagnements deuil matériel" quand, par exemple, une personne âgée entre en maison de retraite et abandonne sa maison, ses animaux, son autonomie, son indépendance. En 2006, quand j'ai pris la présidence de l'association, nous étions 12. Nous sommes 34 actuellement avec des cellules à Oyonnax, Nantua, Meximieux, Hauteville, Montrevel... À Bourg, une vingtaine de bénévoles se répartissent entre Fleyriat, l'Hôtel-Dieu, la clinique Convert, les maisons de retraite. Le Pays de Gex est très demandeur de bénévoles. » ●

▼ L'accompagnement des Sœurs Dominicaines du Cœur Immaculé de Marie traverse les siècles.



« Quand on accompagne une personne, c'est un grand moment pour l'éternité. »

Une présence qui rassure

« "Depuis que la sœur vient me voir, ça va mieux." Combien de fois ai-je entendu cela... », sourit sœur Jean-Marie. « Nous n'intervenons qu'à domicile, gratuitement, et sur prescription médicale. C'est le patient, la famille, ou un proche qui nous contacte. » Infirmières, aides-soignantes, cinq à six d'entre elles, toujours joyeuses, prodiguent des soins, toilette incluse, « dans la plus grande discrétion ». Auprès de toute personne sans exception. « De voir que l'on prend soin d'elles, certaines personnes retrouvent leur dignité. Pour nous, c'est une révélation. » Mais ce ne sont pas des « sœurs » à tout faire ! « Nous mobilisons tous ceux qui interviennent à domicile et coopérons avec tous. » « Notre simple présence, même une seule fois par semaine, apaise et redonne de l'espérance. Elle dénoue aussi des tensions. C'est au-delà de nous ! », s'exclame sœur Marie-Emmanuelle. « Quand on accompagne une personne sur ses derniers jours, c'est un grand moment pour l'éternité. C'est indélébile pour la famille comme pour nous, témoigne sœur Jean-Marie. On écoute beaucoup. Les questions viennent d'elles-mêmes : « Est-ce que Dieu voudra de moi ? » Nous sommes persuadées que la lumière de la foi s'allie à celle de l'intelligence... L'homme attend de la lumière. » ●

L'Observatoire de la fin de vie de Bourg est le seul observatoire local en France, en marge de l'Observatoire national. Il entend mettre en commun les pratiques des professionnels du Centre hospitalier pour rédiger des propositions d'aide aux soignants. Rencontre avec le docteur Vianney Perrin, directeur de l'équipe mobile et coordonnateur de l'Observatoire de la fin de vie.

Points de vie



→ Dr Vianney Perrin, chef de service de l'équipe mobile de soins palliatifs du CH de Fleury, responsable de l'Observatoire local de la fin de vie

La mort de la mort ?

Le transhumanisme, mouvement culturel et intellectuel international, prône l'usage des sciences et des techniques afin d'améliorer les caractéristiques physiques et mentales des êtres humains. Certains chercheurs qui s'en réclament n'hésitent pas à déclarer que, somme toute, la mort est une maladie comme les autres et que l'on finira bien par la guérir. Qu'en pensent certains de nos interlocuteurs ?

« Je proposerai aux gens de lire le roman qui s'appelle "Les intermittences de la mort", de José Saramago, où l'écrivain imagine un pays où plus personne ne meurt. Ça pose de sérieux problèmes. »

Dr Vianney Perrin

« Ce n'est pas pour demain matin. »

Dr Jean-Pierre Bucher

« C'est un beau déni de la mort. Pour le moment elle est bien présente et tant qu'elle n'est pas verbalisée, c'est souvent l'origine de souffrances. »

Dr Alexandre Pirollet

Un observatoire pour mieux accompagner la fin de vie

Comment est né ce projet ?

En 2008, le comité d'éthique de l'hôpital Fleury déplorait que la loi Léonetti de 2005 soit mal connue par le public et par les soignants. À sa demande, le Dr Nicolas Sedillot, réanimateur, a d'abord monté ce qui s'est appelé « la commission Léonetti ». Cette étape franchie, nous nous sommes orientés vers la création d'un observatoire local qui fédérerait des usagers, des représentants de différentes religions, des soignants, aides-soignants, infirmiers, médecins...

Au terme de la loi en effet toute personne a le droit d'exiger d'être soulagée de tous ses symptômes. Mais comment intervenir efficacement sans aller ni dans l'excès thérapeutique (l'acharnement thérapeutique est illégal) qui conduirait vers une euthanasie (interdite), ni rester dans l'inconfort de thérapies sous-évaluées qui pourraient être sources de souffrances ?

Pratiquement ?

Nous avons opté pour la création de quatre ateliers où se répartissent une quarantaine de professionnels. Le premier met en place des protocoles. Pour la toilette ou la nourriture, par exemple. Quand une personne est en fin de

vie, est-il obligatoire de lui donner les mêmes rations qu'aux autres ? Pourquoi ne pas améliorer son repas en allant plus vers ses goûts ?

Le deuxième atelier vise l'accompagnement en péri-décès. Comment accueillir une famille quand la maladie grave a été annoncée ? Comment l'aider, en situation de paroxysme, à faire les démarches ? Comment traiter un corps selon sa religion ? Etc.

Troisième atelier : les enquêtes en intra. Les affiches que l'on placarde sur les droits des personnes en fin de vie sont-elles visibles dans les services ? Est-ce que tout est fait pour le respect des droits des personnes en fin de vie ? On conçoit des quizz, qu'on remanie quelques années ou quelques mois plus tard pour que les gens sachent de quoi ils parlent.

Est-ce que toutes ces données sont consultables ?

C'est le rôle du quatrième atelier : utiliser toutes ces données pour communiquer. En intra et en extra. Par exemple, les outils mis au point pour la toilette ou la nutrition, pour l'utilisation de certains médicaments, vont être diffusés à tous les hôpitaux du Groupement hospitalier du territoire et à toutes les structures de soins qui nous en font la demande.



→ Bernard Albert, directeur du pôle du Colombier, a succédé le 16 décembre 2008 à celui qui en avait été le directeur emblématique, Helmut Schwenzer.

De Virieu-le-Petit à Belley

Le pôle du Colombier prend son envol

DANS LE MONDE DU HANDICAP, IL TIENT UNE PLACE À PART AU CŒUR DU VALROMEY DEPUIS 1978. LONGTEMPS DIRIGÉ PAR HELMUT SCHWENZER, LE PÔLE DU COLOMBIER ÉTAIT EN QUELQUE SORTE UNE ENCLAVE LYONNAISE QUI A SU TROUVER SA PLACE EN TERRE BUGISTE. EN MARS PROCHAIN, IL VA QUITTER VIRIEU-LE-PETIT ET ARTEMARE POUR INSTALLER SES ATELIERS À BELLEY, DANS UNE ANCIENNE USINE DE LA CIAT. BERNARD ALBERT, SON DIRECTEUR, S'EN EXPLIQUE.

Presque quarante années après son implantation à Virieu-le-Petit, que représente le pôle du Colombier ?

Il regroupe cinq établissements dont un foyer d'hébergement implanté sur deux sites (Virieu et Artemare), un foyer d'accueil médicalisé, un service d'accueil de jour, un service d'accueil et de vie sociale et un ESAT qui emploie 60 travailleurs handicapés. Nous salarions 160 collaborateurs qui hébergent, accueillent et accompagnent 130 usagers présentant une infirmité motrice cérébrale. Une grande partie d'entre eux vit en fauteuil.

Le projet de déménagement porte surtout sur l'ESAT.

Depuis plusieurs années, nous réfléchissons à l'extension de notre atelier qui se partage entre deux sites et trois activités : la mécanique à Virieu-le-Petit, ainsi qu'une activité espaces verts qui a pris la suite de ce que nous appelions la Ferme (elle était animée par des éducateurs et alimentait nos cuisines, mais l'arrivée de nouvelles normes nous ont contraints à l'arrêter) et l'imprimerie d'Artemare bien connue des donneurs d'ordre locaux.

Il était difficile de gérer tous ces sites. Nous en avons, comme d'autres, fait le constat. Nous sommes aussi confrontés à la question du devenir de nos travailleurs et résidents vieillissants. Nous avons mis en place une section tremplin pour les accompagner. La fin de l'activité professionnelle est un défi qui se pose à beaucoup d'ESAT. Que faire " après " ? Notre réponse passe par un accueil de jour ou une intégration dans les clubs locaux. Elle favorise la continuité d'un réseau social des travailleurs handicapés qui redoutent une perte de statut. Nous leur devons cette reconnaissance.

Un point sur lequel l'ARIMC est très vigilante.

L'ARIMC (Association régionale des infirmes moteurs

cérébraux) est très sensible à la proximité entre ses établissements et leur entourage. Elle considère que l'implantation des travailleurs handicapés dans un bassin de vie et d'emploi est un enjeu important de valorisation, y compris pour ses propres salariés. Là, elle a pris en compte l'éclatement des sites, les problèmes de locaux, de sécurité et d'accessibilité. Nous avons décidé de regrouper nos ateliers sur un seul site, sur la zone de Coron, à Belley. Depuis 2014, un groupe de pilotage composé de cadres, de professionnels, d'usagers et d'un administrateur a réfléchi à tous les aspects de ce projet, dont le transport, les trajets, les temps partiels, etc.

Qu'en attendez-vous ?

Une redynamisation de l'ESAT avec un projet d'établissement nouveau qui rebase l'accompagnement, les échanges, les partenariats, voire qui va nous permettre des extensions d'activités. Un exemple : sur le site de Virieu, nous avons un atelier qui répare les vélos de la Poste (y compris les vélos à assistance électrique). Pourquoi ne pas proposer cette prestation à d'autres clients ?

Où en est-on du calendrier ?

Notre proposition a été validée par le bureau de l'ARIMC fin 2015 et approuvée par l'assemblée générale 2016. Nous devrions emménager fin du premier trimestre 2017 dans d'anciens locaux rachetés par un privé après le départ de la CIAT. Avec le cabinet d'architecte Gerbaud de Belley, nous avons réfléchi à l'aménagement des 2 800 m² loués pour un montant annuel de 130 000 €.

Que vont devenir les sites de Virieu et d'Artemare ?

Nous y réfléchissons. Nous avons un projet de restructuration de l'atelier mécanique de Virieu en service de jour agrandi. ●
Propos recueillis par Alain Gilbert

« Vous ne voulez vraiment pas **que je**

ÇA PEUT ARRIVER À TOUT LE MONDE. IL SUFFIT D'UN ACCIDENT OU D'UNE IMPRUDENCE POUR SE RETROUVER DU JOUR AU À CELUI DE HANDICAPÉ MOTEUR À DURÉE DÉTERMINÉE. VOICI DONC UN REPORTAGE NARCISSIQUE OÙ L'OBJET DEVIENT LE SU

C'est le genre de contrat qu'on ne vous demande même pas de signer. Un bail de 45 jours – dans un premier temps car les délais de délivrance seront bien plus longs – sans poser une patte par terre, la jambe engoncée sur toute sa longueur dans une résine bi-coque. « *Les fractures, ça ira, mais les ligaments, ça ne s'opère pas à votre âge. Il va falloir prendre votre mal en patience* », a prévenu l'homme de l'art. Vous basculez alors brutalement dans un monde où vous devez choisir entre béquilles, déambulateur avec ou sans petites roues et fauteuil roulant, moyens de locomotion que ma vieille et chère mère a soigneusement tenus à l'écart de ses 93 ans. Comme on la comprend ! Comme quoi, il n'y a pas d'âge pour la dépendance, même pas celui de ses artères.

Expérience de terrain

C'est bien connu : les journalistes parlent mal de ce qu'ils ne connaissent pas bien. Belle occasion de prouver le contraire, de coller au terrain avec un reportage vécu – pas en caméra cachée, la honte du métier – sur l'accessibilité. Du vrai sur un sujet possédé sur le bout des doigts (de pied) pour avoir croisé des experts en la matière afin de rédiger force articles sur la mise en application de la loi de 2005. À commencer par Cyril Goutte, chef d'unité au service Habitat et Construction de la Direction

départementale du Territoire, feu la DDE. Le monsieur Accessibilité de l'État dans l'Ain, dont l'expertise est appréciée jusqu'au ministère, a mené pendant des années ce qui s'apparentait parfois à une croisade. L'homme est courtois. Avec lui, c'est la loi, mais pas que la loi. Il a laissé un peu de temps et beaucoup de bon sens pour que les ERP – les établissements recevant du public – respectent les textes compliqués, aux délais rendus élastiques.

Comme lui, Nicole Singier n'a cessé de vanter les mérites sous-jacents de la loi Handicap vécue par beaucoup comme une aberration. La directrice d'alors du CAUE de l'Ain, avec la douce persuasion qu'on lui connaissait, a proposé à tous ceux qui pensent, entretiennent, aménagent et utilisent l'espace public de l'envisager autrement, comme un lieu à partager par tous, à condition que chacun y mette du sien. Nous l'avons accompagnée jusqu'à Grenoble où les œufs du téléphérique qui grimpent à la Citadelle peuvent accueillir un fauteuil. Tous deux ont vraiment préparé le terrain dans et autour des établissements publics pour que l'accessibilité soit entre eux une passerelle.

J'y vais ou j'y vais pas ?

Avant chaque déplacement à programmer, s'impose toujours la même question : accessible ou pas ? Que répondre au préfet qui vous invite à sa première conférence de presse ?

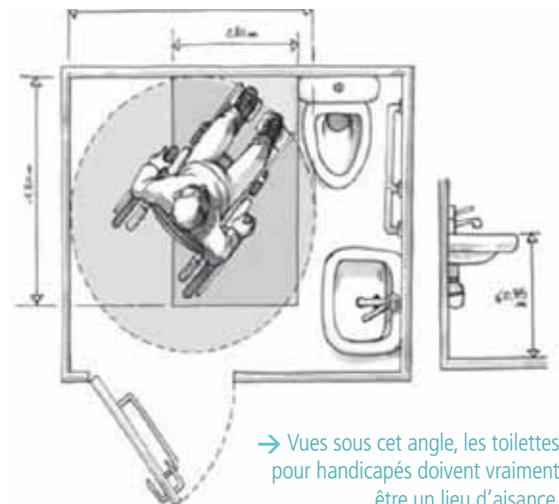
La tradition veut qu'elle se déroule dans le bureau dont il vient de prendre possession. Les escaliers qui y mènent se dressent à des hauteurs himalayennes. Va-t-il falloir demander au Conseil départemental, qui occupe le camp de base du rez-de-chaussée, de nous accueillir sur un coin de table ? Et le bureau d'Olivier Premilieu, le dynamique chargé de mission du Scot Bucopa qui a élu domicile au château de Chazey-sur-Ain ? Comment négocier le très pittoresque escalier en colimaçon qui y grimpe ? Si tu ne vas pas au Bucopa, le Bucopa viendra à toi. Ce que n'ont pas manqué de faire son aimable présidente, Jacqueline Sélignan, et son chargé de mission, pour une séance de travail à Bourg.

C'est avec grand regret qu'il a fallu rayer de l'agenda le départ de Corinne Gautherin et l'inauguration de l'Ehpad de Groissiat. Compliqué de s'y rendre, pas facile moralement de se retrouver en fauteuil et en public. Un journaliste assis, ça fait mauvais genre.

En revanche, l'assemblée générale des maires ruraux n'a pas été barrée. Marie-Jeanne Béguet, leur présidente, avait besoin d'un animateur pour son forum. Entre les tables, les chaises et les présents où l'on compte beaucoup d'amis, la navigation a été heureuse. Anny Sanlaville, maire de Sainte-Euphémie, est venue avec sa gentillesse habituelle aux nouvelles. Chacun connaît son souci du bien public, son "altérité".



→ À l'accueil de la MIFE : il ne faut surtout pas relâcher le bouton *Descente* ou *Montée*, sinon vous restez suspendu dans le vide.



→ Vues sous cet angle, les toilettes pour handicapés doivent vraiment être un lieu d'aisance.

vous pousse ? »

**LENDEMAIN DANS UN FAUTEUIL ROULANT ET PASSER DU STATUT DE VALIDE PROVISOIRE
JET. UN TRUC PSY, EN FAIT... MÉFIEZ-VOUS DE CEUX QUI VOUS POUSSENT VERS LA SORTIE !**

« Nous avons appris à intégrer l'accessibilité et à voir ce qui ne va pas. C'est loin d'être parfait. » Une attention et des mots que beaucoup de ses collègues partagent avec sincérité.

Paroles d'évangile

On pinaille très vite – et à juste titre – quand on se déplace en fauteuil roulant. À la Communauté de communes du Pays de Gex, les places handicapées sont trop éloignées de l'accueil ; le plan qui mène aux bureaux était encombré d'une palette et plutôt pentu. Tout juste la moyenne. L'antenne de la Région Rhône-Alpes, rue Jean-Marie-Verne, devrait elle aussi revoir sa copie. La rampe et les toilettes ne sont pas des plus aisées d'accès. Heureusement qu'au contact de l'Auvergne, nous allons apprendre les bienfaits des pentes douces. À la Chambre de Métiers, il est aussi difficile de forcer l'ancien coffre-fort de la BRA qui y tint son siège que d'accéder aux étages en passant par le garage en sous-sol pour contourner la volée de marches de l'escalier d'accueil triomphal.

En arrivant au siège d'Alfa3a, on ne peut s'empêcher de faire référence à de solides préceptes évangéliques. « Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite. » (Luc 13-24). Oui, mais ça frotte beaucoup, d'autant plus que la porte pour passer de l'accueil au couloir est de biais. Attention les doigts en forçant le passage. Et c'est par pure charité chrétienne que le directeur

général, Olivier de Vesvrotte, a proposé son aide à celui qui reste encore imperméable à l'invitation lancée au paralytique (Mt 9,1-8) : « Lève-toi et marche ».

Grâce à lui, les portes de la Mife, le poste avancé de l'association à Bourg, se sont ouvertes pour me permettre d'utiliser un bureau et un monte-charge qui réussit l'exploit de vaincre un précipice de 25 centimètres en de très longues secondes. Chaque aller et retour contribue à amortir ce coquet (mais obligatoire) investissement. J'en ai abusé...

Un chemin d'accès à la tolérance

À Bourg Habitat, le seuil à franchir avoisine les deux mètres. On parlera donc plutôt d'ascenseur. Le standing au-dessus. Au premier rendez-vous avec le directeur général, et pour raison tout à fait indépendante des lois de la mécanique et de sa volonté, le funiculaire était en panne. Montée à cloche-pied ; descente à la force des bras. Forcément, je ne l'ai pas bien descendu. Une épaule déchirée. Aux pleurs s'ajoutèrent les grincements de dents. Au second rendez-vous, la burette d'huile était inutile : Jean-Luc Luez en personne veillait à la manœuvre, lui qui règne sur les 107 ascenseurs du patrimoine de Bourg Habitat.

Vivre en fauteuil vous vaut quelques privilèges : les portes qui s'ouvrent toutes seules, les bons samaritains qui vous charrient tout en se pro-

posant de vous pousser, les toilettes grandes surfaces, idéales pour les robes à crinoline... Puisque l'on parle de grande surface, une anecdote vécue dans un centre commercial. Complicé de faire ses courses en fauteuil avec son sac à commissions. Le plus simple est de glisser ses achats de chaque côté du siège et de tout débarrer au passage en caisse. Sauf que, de retour à votre véhicule, vous vous apercevez que vous avez oublié une cartouche d'encre étiquetée à 19,70 €. « Vous n'avez pas honte de profiter de votre condition de handicapé pour voler un honnête commerçant ! » Honte à moi ! Le vigile, heureusement ! n'a rien vu. Retour à la caisse départ pour un retour en grâce.

En fauteuil, les obstacles ne manquent pas : une bordure en béton, un seuil en métal, du gravier ou des galets, une flaque d'eau, une voiture mal garée, une pente trop forte. Chaque aspérité demande un effort. À la longue, c'est usant. Mais ces obstacles ne sont pas réservés aux seuls fauteuils. L'accessibilité, c'est aussi une forme de tolérance. Il faut admettre qu'en ce domaine, les mentalités et les villes ont fait beaucoup de chemin.

Encore deux semaines. Après les béquilles, la quille ! Trois mois, c'est finalement vite passé. À bien y regarder, il n'y a pas tant que ça de fauteuils en ville et dans les bureaux. C'est signe qu'ils ont encore une vie à part. On se sent vite en marge. Pour ça et pour bien d'autres choses. ● A.G.



→ Le bureau du maire de Bourg-en-Bresse est comme sa ville : très accessible. Un sujet sur lequel la ville multiplie les initiatives en s'appuyant sur une commission constituée en 1990.



→ L'assemblée générale et le Forum des maires ruraux : l'accessibilité, c'est quand votre handicap finit par passer inaperçu.

Géographie de la **pauvreté**

LA GRANDE PAUVRETÉ A FORTEMENT BAISSÉ DANS LE MONDE DEPUIS VINGT ANS. EN EUROPE CEPENDANT, ON CONSTATE UNE AUGMENTATION DE LA PAUVRETÉ ET DE LA PRÉCARITÉ, QUI TOUCHE UN EUROPÉEN SUR DIX.

Héritage

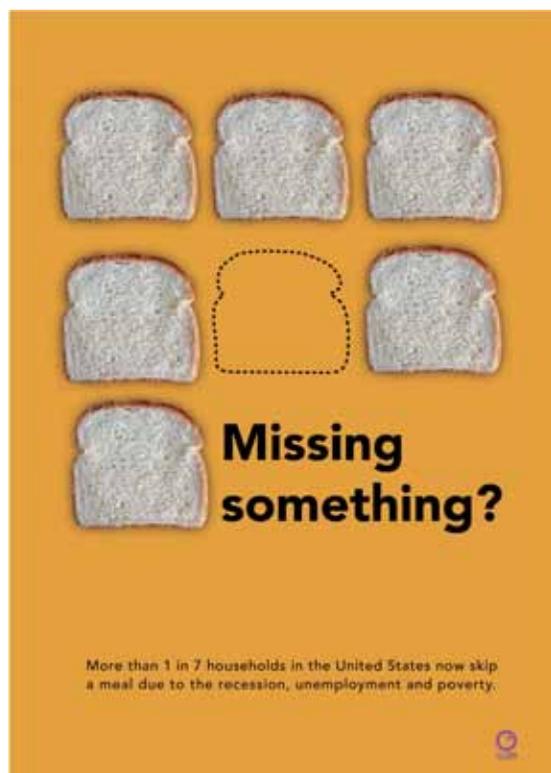
Les enfants pauvres courent plus de risques que les autres de connaître une fois adulte des situations plus défavorables. Réduire la pauvreté des enfants est donc une priorité pour rompre le cycle de transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre.

48 millions

d'Européens sont en situation de « privation matérielle sévère », soit 9,6 % de la population*. Ce taux varie de 1,4 % pour les Suédois et 5 % pour les Français à plus de 20 % en Grèce, en Hongrie ou encore en Roumanie, et même plus de 40 % en Bulgarie. (Eurostat, données 2014)

5,1 % privés d'ordinateur

Pas de difficulté pour les Européens pour acquérir une machine à laver, un téléphone ou un téléviseur, sauf pour les Bulgares et les Roumains. Cependant, 5,1 % des Européens ne peuvent s'acheter un ordinateur – un bien non pris en compte dans la mesure de la pauvreté mais pourtant nécessaire aujourd'hui pour communiquer – et 8,6 % ne peuvent acquérir de voiture.



* Pour Eurostat, est en situation de « privation matérielle sévère » toute personne qui n'est pas en mesure d'effectuer au moins quatre des neuf actions suivantes : payer un loyer ou des factures courantes, chauffer correctement son domicile, faire face à des dépenses imprévues, consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, s'offrir une semaine de vacances en dehors de son domicile, posséder une voiture personnelle, posséder une lave-linge, posséder un téléviseur couleur, posséder un téléphone.

Les enfants d'abord

Près de trois enfants sur dix sont « en grand risque de pauvreté »* en Europe, soit une proportion bien plus élevée que les personnes âgées (27,8 % des moins de 17 ans contre 18 % des plus de 65 ans). (Eurostat, données 2014)

* Ils vivent dans un foyer dont le revenu disponible est inférieur à 60 % du revenu médian.

Un milliard dans le monde

Un milliard de personnes sont sorties de l'extrême pauvreté en 25 ans (soit la moitié des personnes touchées en 1990). Mais les progrès ont été inégaux : la pauvreté a chuté dans les pays à revenu intermédiaire, en Asie et région Pacifique notamment ; elle a reculé plus mollement dans les pays à faible revenu, où presque 50 % de la population vit dans l'extrême pauvreté ; elle a augmenté ces dernières années dans les pays développés, surtout dans l'Union européenne (Organisation internationale du travail, rapport 2016).



NOUVEAU

Du T1 au T2
POUR ETUDIANTS

LES EQUIPEMENTS

- Connexion WIFI
- Local à Vélos / Espace 2 Roues
- Laverie automatique
- Distributeur boissons & snack
- Salle d'animation
- Accès par digicode



RESIDENCE JEUNES

« Le Roset »

à Saint-Julien en Genevois

Quartier gare - Proche centre-ville & écoles

Transports en commun à 2 pas

LES +

- Sans frais de dossier
- Prix tout compris
- Eligible APL selon ressources
- Aide aux démarches administratives
- Possibilité de colocation



LOGEMENTS

- meublés & équipés
- spacieux
- fonctionnels
- lumineux

dont la plupart avec balcon

+ d'infos sur

www.alfa3a.org/-Le-Roset-Saint-julien-en-Genevois-ou

04 74 38 29 77

LES 11^{ES} RENCONTRES D'INTERACTION

PAUVRETTÉ
& PRÉCARITÉ
DANS L'AIN Acte 2

Espace 1500 Ambérieu-en-Bugey
jeudi 15 décembre 2016 • 9h30 - 17heures